

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 MAI 2012

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, M. François Robichon, Mme Dominique Alba, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Élisabeth Borne représentée par M. Denis Pétel, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Paul Chemetov, M. Jean-Paul Philippon.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 11 mai 2012 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 8 juin 2012.

COMMUNICATION

Actualité de l'archéologie parisienne

PERMIS DE DÉMOLIR ET DOSSIERS REPORTÉS DE LA PRÉCÉDENTE LISTE

9-13, rue du Docteur Lancereaux (8^e arr.)

20-22-24, rue Basfroi (11^e arr.)

81-83, rue de Richelieu, 1-5, rue Grétry, 2-8, rue Ménars et 16-18, rue de Gramont (2^e arr.)

61, rue Myrha et 12-22, rue Richomme (18^e arr.)

23-27, rue Damesme (13^e arr.)

198, rue Raymond Losserand et 2, rue Alfred Durand-Claye (14^e arr.)

43, avenue d'Iéna (16^e arr.)

12, rue Victor Chevreuil (12^e arr.)

14, rue Popincourt (11^e arr.)

FAISABILITÉ

72, rue de Clichy et 37, rue Ballu (9^e arr.)

SUIVIS

39, rue des Francs Bourgeois (4^e arr.) - Société des Cendres

8, rue Marguerin (14^e arr.)

71, rue Compans (19^e arr.)

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

50, rue de Clichy (9^e arr.)

25-27, rue Mousset Robert (12^e arr.)

10, rue Lacaze (14^e arr.)

42, rue Cauchy (15^e arr.)

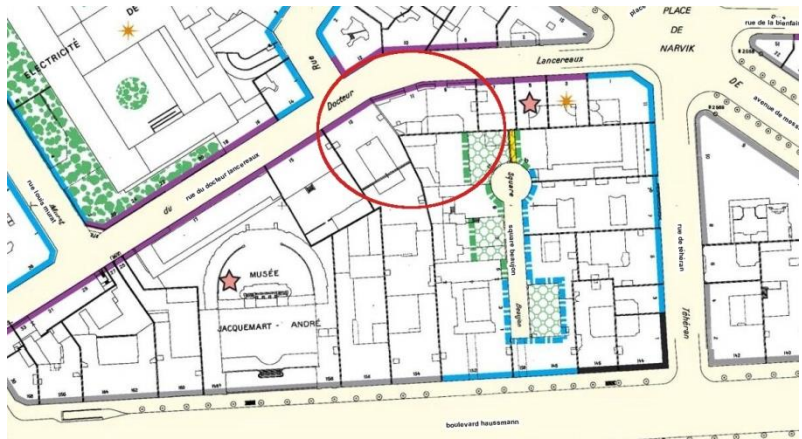
21-29, rue Ribera et 1-9, rue de la Source (16^e arr.)

12, rue de la Cour des Noues (20^e arr.)

9-13, rue du Docteur Lancereaux (8^e arr.)

Pétitionnaire : Mme TOCQUEVILLE, Sophie
SCI LANCEREAUX
PC 075 108 12 V 0019
Dossier déposé le 16/03/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment de bureau de 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec modification des circulations verticales, suppression d'un escalier extérieur, fermeture de 2 courettes du 1er au 4ème étage et du 1er au 5ème étage, pose d'une isolation thermique intérieure, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et d'une verrière au 1er étage.
SHON démolie : 525 m², SHON créée : 185 m². »

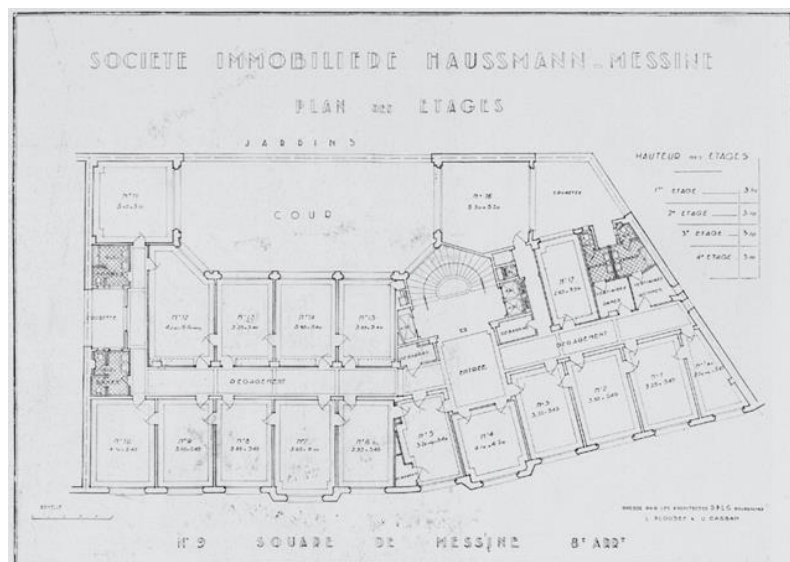


PROTECTION. Aucune.

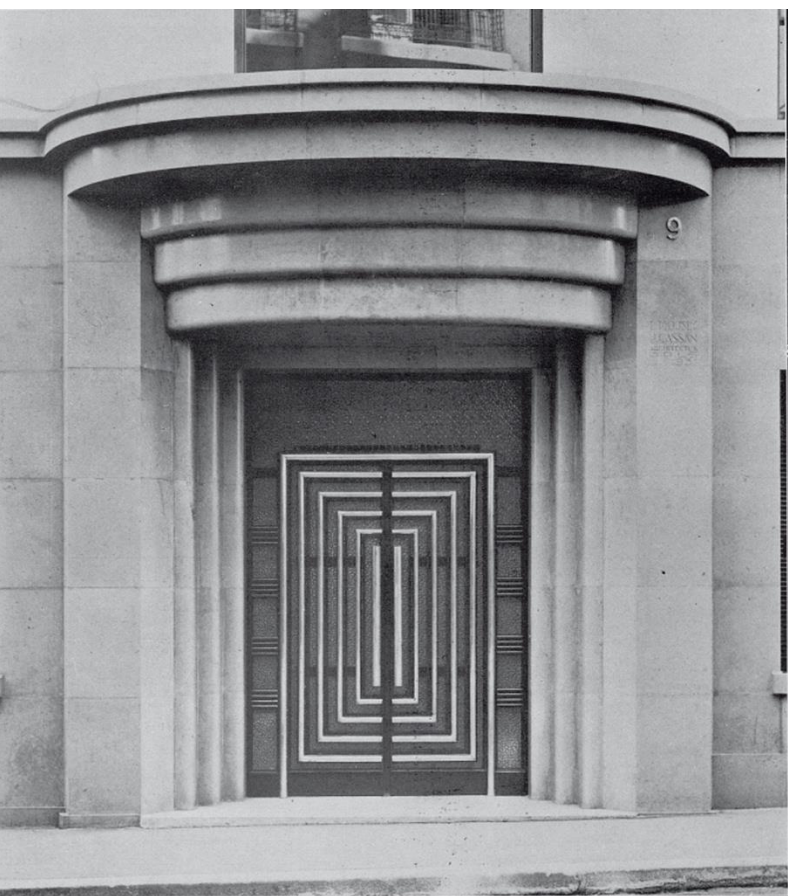
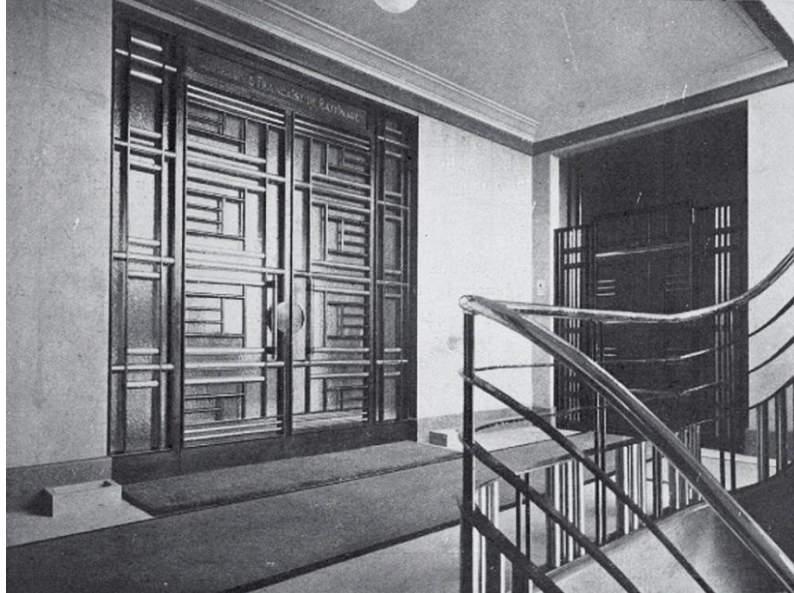
PRÉSENTATION. Édifié en 1932, l'immeuble conçu par Urbain Cassan et Louis Ploüsey répond à un programme d'une remarquable modernité tout en s'inscrivant dans un registre architectural très classique. Le secteur est encore occupé par de nombreux hôtels particuliers, mais fait néanmoins partie des endroits où se développe l'activité tertiaire, comme on peut le voir également avec l'immeuble de Cassan construit quelques années plus tôt avenue Percier (8^e arr.).

De l'extérieur, rien ne permet en effet de distinguer ce bâtiment d'un immeuble d'habitation bourgeois du quartier : la façade, en pierre, présente une élévation à trois registres, composée d'un soubassement formant rez-de-chaussée, d'un corps central correspondant aux quatre étages courants, et d'un couronnement de trois étages en gradins. Deux avant-corps soulignent son articulation à l'inflexion de la rue tout en constituant le signal d'entrée du bâtiment.

Derrière le registre classique de la façade, se trouve une ossature en béton armé, qui permet une liberté d'aménagement. Il doit en effet, dès l'origine, pouvoir loger plusieurs sociétés, dont la Compagnie française des pétroles, la Compagnie française de raffinage, la Société pour le développement des véhicules électriques, ou encore Électricité nord-est parisien, et donc proposer un fonctionnement indépendant tout en assurant un confort maximal à tous les occupants. À chaque étage, divisé en deux ailes de part et d'autre de la cage d'escalier, les bureaux sont desservis par un couloir central, éclairé en second jour par des impostes vitrées. Une attention particulière a été portée sur l'aménagement intérieur, comme le soulignent les revues de l'époque. Les luminaires ont été réalisés par André Salomon, connu pour sa collaboration avec Robert Mallet-Stevens, les vitraux par le maître-verrier Auguste Labouret, et l'ensemble de la ferronnerie par Raymond Subes. Il s'agit-là d'un ensemble Art Déco d'une très grande cohérence qui n'a finalement subi qu'assez peu de modifications. Certains dispositifs ont disparu comme l'éclairage zénithal de la salle de conférence au rez-de-chaussée, ou sont dégradés comme la voûte en béton translucide de la cour. Cependant, le second œuvre est encore présent dans la zone de bureaux.



Ci-contre, de haut en bas : PLU ; façade sur rue montrant notamment les châssis à guillotine d'origine ; plan d'étage courant au moment de la construction.
Documents publiés dans La Construction Moderne en 1933.

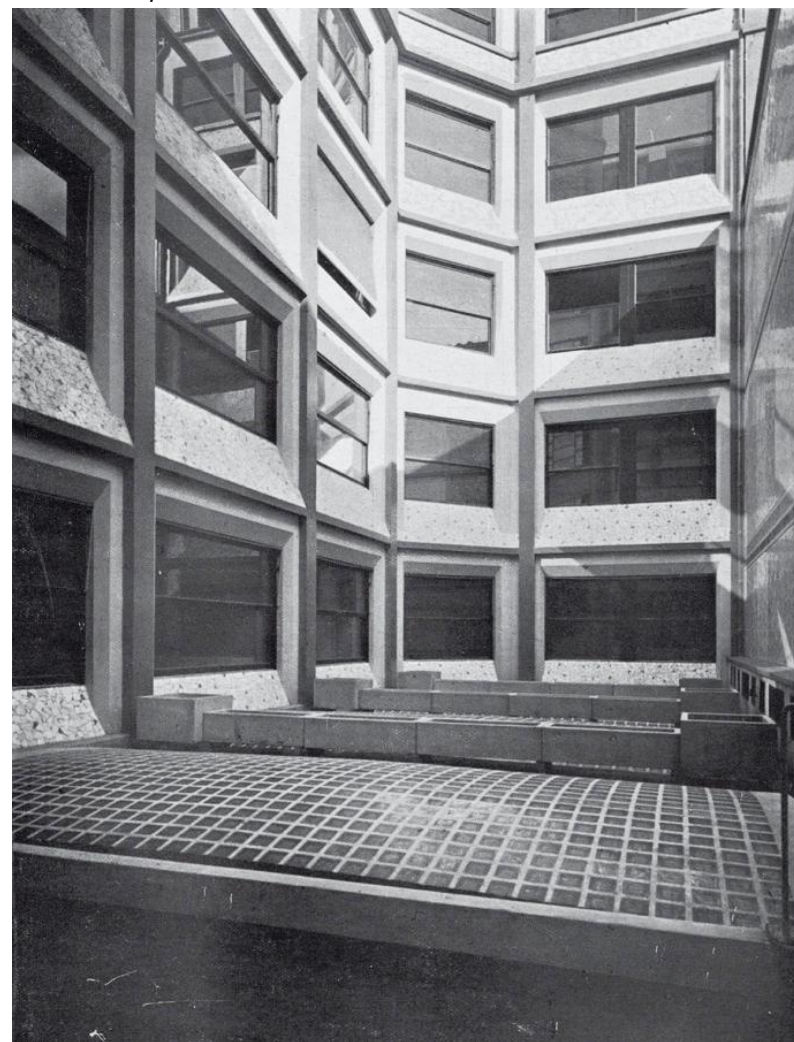
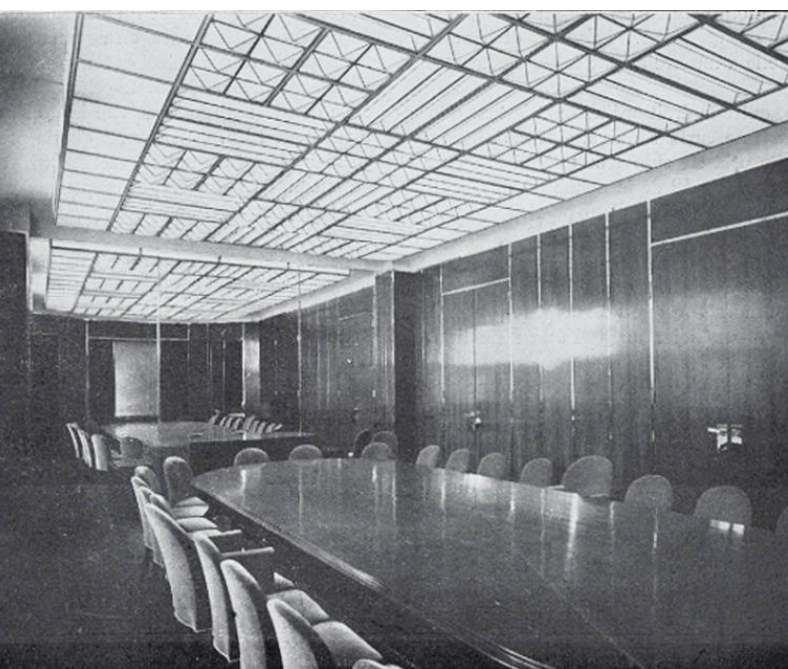


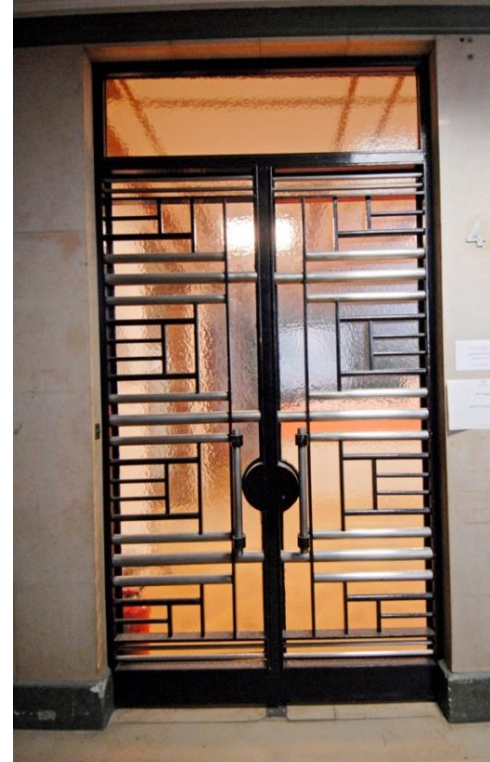
Ci-dessus, de gauche à droite : entrée principale de l'immeuble, séparée de quelques marches du volume du grand escalier avec au fond le vitrail d'Auguste Labouret ; palier d'étage courant menant aux bureaux. L'ensemble des travaux de ferronnerie a été réalisé par Raymond Subes.

Ci-contre : porte d'entrée de l'immeuble, revêtement en pierre et ornementation à redents.

Ci-dessous de gauche à droite : vue intérieure de la salle de conférence dont le plafond a aujourd'hui disparu ; vue sur cour montrant la terrasse en béton translucide permettant d'éclairer certains espaces du rez-de-chaussée et détail des façades avec allèges inclinées revêtues de mosaïque (dispositif de réfléchissement de la lumière comparable à celui de l'immeuble Lens-Moselle avenue Percier, réalisé en 1928)

Documents publiés dans La Construction Moderne en 1933.





Ci-dessus : état actuel du volume de l'escalier et des portes palières, préservées en l'état, à l'exception du 1^{er} étage.

Ci-dessous : détail du vitrail réalisé par Auguste Labouret et vue extérieure depuis la cour.

Vestiges de mobilier réalisé par la Maison Seltersheim ; vue intérieure du couloir du 6^e étage, éclairé une imposte vitrée filant d'un bout à l'autre du bâtiment.



La seule campagne de travaux de modification, qui correspond au changement de propriétaire et à l'installation des services fiscaux, remonte aux années 1970. La moitié des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étages a été transformée par la création de plateaux libres et plus tard, par le remplacement de l'ensemble des châssis à guillotine, modifiant ainsi sensiblement l'aspect de la façade. La distribution d'origine subsiste dans certaines parties, et l'intégralité du volume de l'escalier et de son décor de ferronnerie et de vitraux ont été préservés.

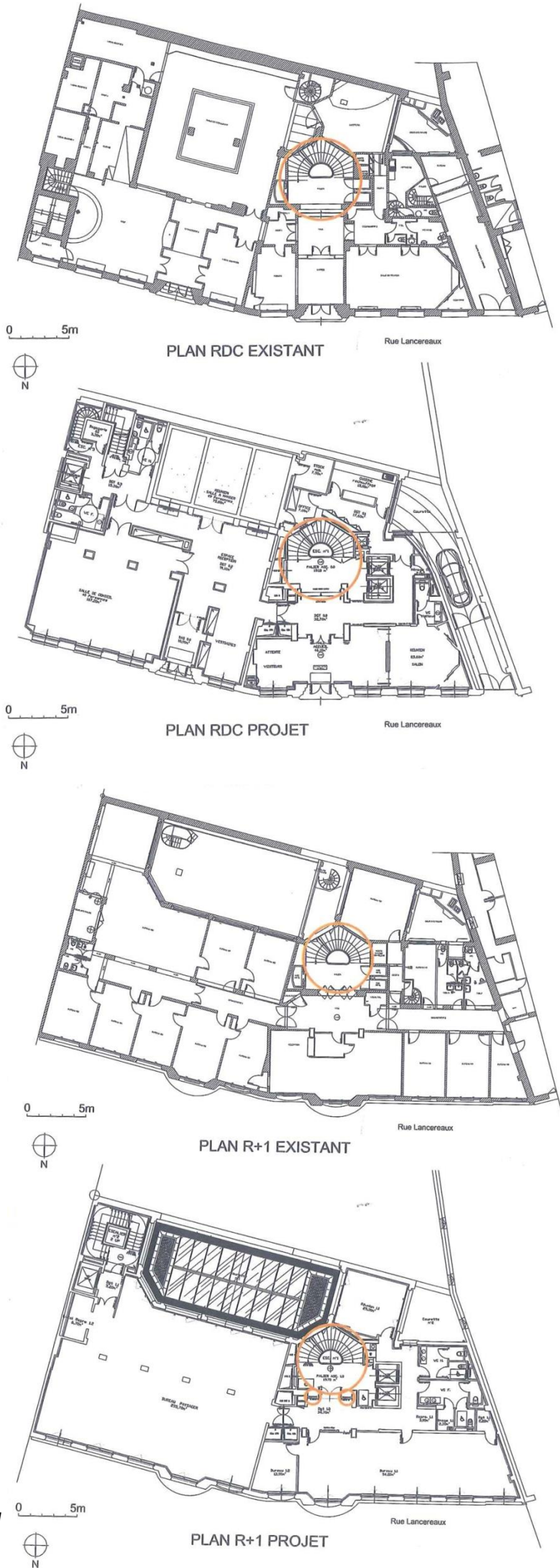
Le projet actuel vise, en partie, à la mise aux normes en matière de sécurité incendie, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à l'adaptation à un nouvel usager. Contrairement à la production courante, il ne s'agit pas d'une opération de bureaux en blanc mais d'un projet destiné à un occupant particulier qui a choisi d'installer ses locaux dans cet immeuble Art Déco. Le projet propose tout d'abord la restauration et la mise en valeur de la cage d'escalier. Celle-ci serait néanmoins sensiblement modifiée dans sa forme et ses proportions par le déplacement de la gaine d'ascenseur et la mise en place d'un nouveau dispositif pour remployer les portes palières d'origine. Ces portes seraient déplacées pour être installées - ouvertes - dans un système de sas en verre répondant aux normes actuelles de sécurité. Au-delà des questions d'authenticité, et de complications encore mal évaluées, cette hypothèse pose d'inévitables problèmes de continuité des matériaux. Le rez-de-chaussée serait réorganisé de manière à augmenter les espaces d'accueil et de réception jugés trop petits, tout en gardant la double entrée correspondant au double flux des usagers. Le décloisonnement commencé dans les années 1970 serait largement poursuivi : l'ensemble du second œuvre serait ainsi amené à disparaître dans sa totalité, exception faite du 6^e étage, envisagé comme témoin des aménagements intérieurs d'origine. Nous n'avons cependant pas tous les éléments pour évaluer l'ensemble des mesures prises pour la conservation et le repositionnement des différents éléments. Concernant l'amélioration du confort thermique du bâtiment, l'immeuble serait isolé par l'intérieur et les fenêtres existantes remplacées par des vitrages performants. Les façades sur rue et sur cour feraient l'objet d'un simple ravalement conservant les allèges inclinées revêtues de mosaïque.

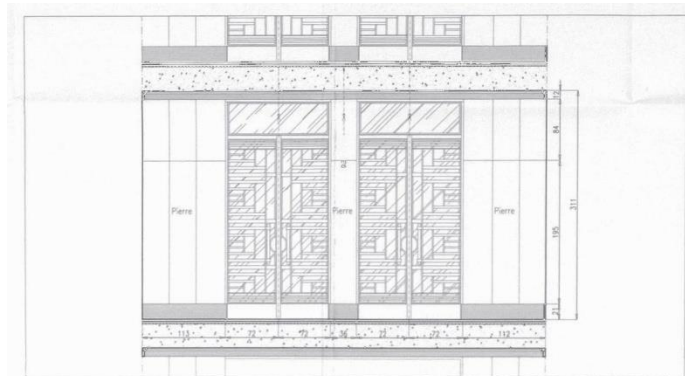
Urbain Cassan (1890-1979) n'a fait l'objet d'aucune étude monographique. Ce polytechnicien-architecte est pourtant l'auteur de grands équipements publics et d'immeubles de bureau dans l'entre-deux-guerres. Cet immeuble, plutôt bien conservé, est représentatif d'un style moderne raffiné et innovant, caractéristique de cette période.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

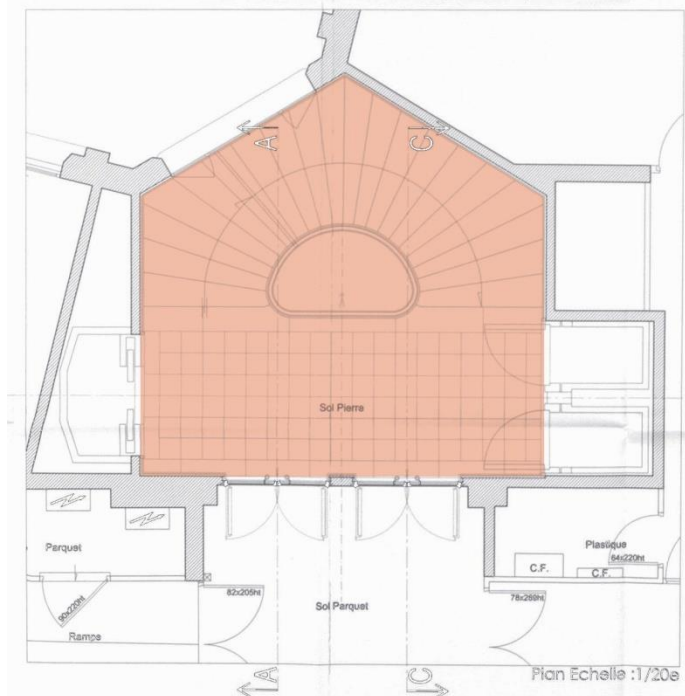
- Archives de Paris : VO¹³ 93 et 186.
- *La Construction moderne*, n° 19, 5 février 1933.
- *L'Architecture d'aujourd'hui*, juin-juillet 1932.
- *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, IFA/Hazan, Paris, 1996. Notice par Gilles Ragot.
- GRAHAL, *Immeuble n°s 9-11 rue du Docteur Lancereaux (Paris 8^e)*, *Étude historique et archéologique*, novembre 2011.

Ci-contre, de haut en bas :
État existant et état projeté du rez-de-chaussée montrant la mise en place d'un sas et le décloisonnement du vestibule d'entrée, entraînant une modification sensible de la séquence d'entrée.
État existant et état projeté du 1^{er} étage montrant un espace libre de tout cloisonnement avec la disparition du dispositif de distribution, du second œuvre et du mobilier d'origine.
(© Wilmotte et Associés SA)



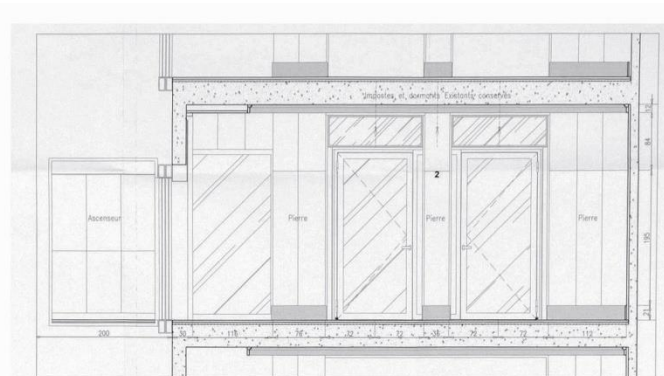


Façade Coupe BB Echelle : 1/20e

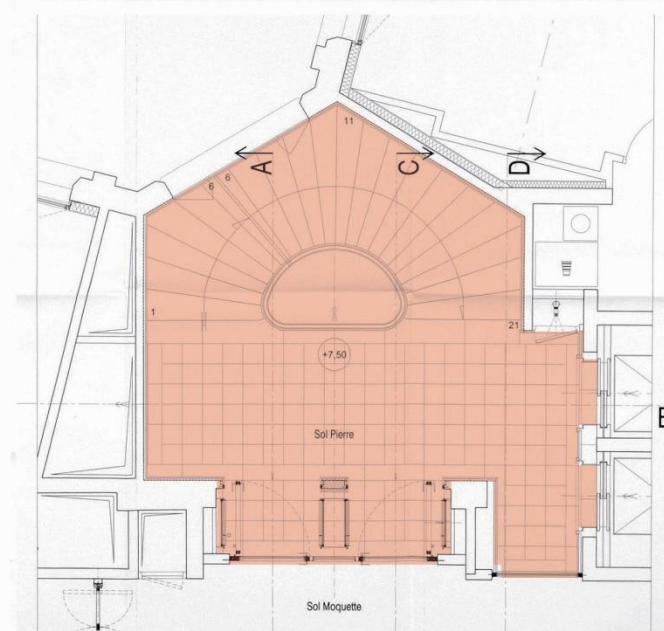


Plan Echelle : 1/20e

ETAT EXISTANT



Façade Coupe BB Echelle : 1/20e



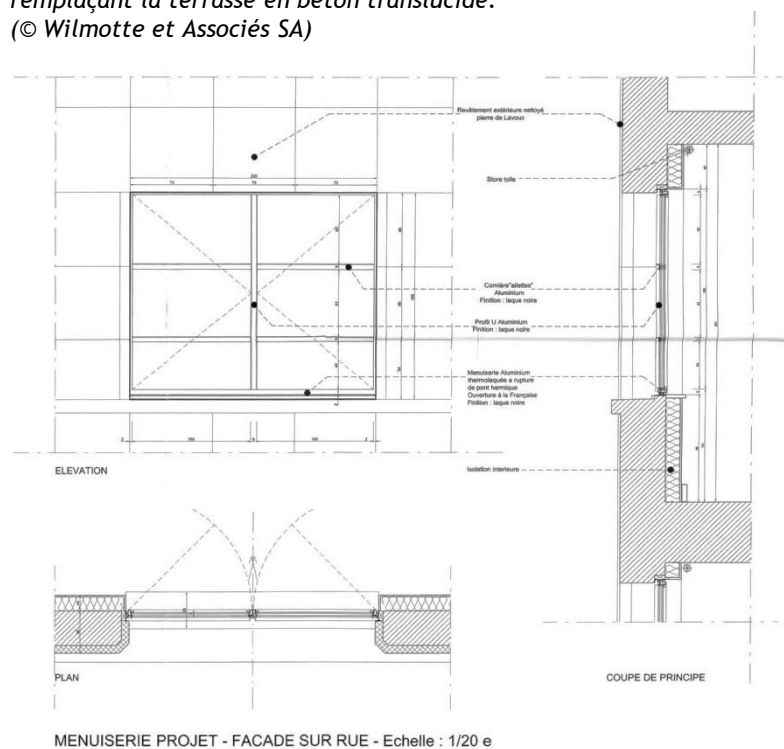
B

ETAT PROJETE

Ci-dessus, de gauche à droite : état actuel - assez proche de l'état d'origine - et état projeté du palier avec l'aménagement d'un nouveau dispositif de sécurité avec déplacement des portes de R. Subes et des ascenseurs.

Ci-dessous : dessin des nouvelles menuiseries avec montants verticaux.

Ci-contre : vue sur cour, état projeté avec nouvelle verrière remplaçant la terrasse en béton translucide.
(© Wilmotte et Associés SA)



RÉSOLUTION.

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de bureaux réalisé par Urbain Cassan.

La Commission a été impressionnée par la qualité architecturale de cet immeuble d'Urbain Cassan, architecte des années 1930 encore trop peu connu. Elle a souligné l'intérêt exceptionnel de l'escalier, qui dessert les six étages et les deux niveaux de sous-sol. C'est pourquoi elle demande, pour que cet espace soit préservé dans son intégrité, que les portes palières d'un des plus grands ferronniers d'art de l'époque, Raymond Subes, soient maintenues en place et obtiennent un régime dérogatoire aux normes de sécurité.

La Commission ne s'est pas prononcée sur la possibilité de conserver la voûte en pavés de verre qui couvre la cour intérieure, mais elle a regretté que la verrière proposée soit peu conforme au style de l'immeuble et demande que son dessin soit réétudié.

La Commission a émis des réserves sur l'installation des éléments mobiliers originaux à l'étage le mieux conservé dans son état d'origine, à savoir le 6^e, et sur les luminaires originaux d'André Salomon, tous disparus. A cet égard, la Commission a souhaité pouvoir visiter les lieux pour juger de la pertinence des choix d'aménagement.

Enfin, la Commission a exprimé le souhait que cet immeuble fasse l'objet d'une protection au titre du PLU et que soit demandée son inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. (BMO du 8 juin 2012)



20-22-24, rue Basfroï (11e arr.) Restauration d'une maison de 1608 du faubourg Saint-Antoine

Pétitionnaire : M. DAGNEAUX, Robert-Patrick
PARIS HABITAT OPH
PC 075 111 12 V 0016

Dossier déposé le 28/02/2012 et complété le 16/04/2012

« Construction de 4 bâtiments sur rue et cour de 3 à 6 étages sur deux niveaux de sous-sol à usage de commerce, habitation (49 logements sociaux créés) et stationnement (37 places), installation de panneaux solaires en toiture (186 m²), création de terrasses végétalisées et réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages + combles sur un niveau de sous-sol à usage de commerce et habitation avec réaménagement intérieur, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et ravalement des façades.

SHON créée : 3541 m², surface du terrain : 1352 m². »

PROTECTION. Le 22, rue Basfroï est protégé au titre du PLU.
« Maison sur rue bâtie au début du XVIIe siècle. Composée de deux étages carrés surmontés d'un comble, ce bâtiment est l'un des derniers témoignages de cette époque dans le faubourg Saint-Antoine. »

ANTÉRIORITÉ

- 7 mars 1995 : examen du permis de démolir du n° 24, rue Basfroï : pas de résolution.

- 16 juin 2006 : « La Commission du Vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une protection au titre du patrimoine et elle s'est indignée du projet de démolition de cette maison datant des débuts du faubourg sous le règne d'Henri IV. Le terrain en avait été acheté en 1606 par Nicolas Le Maistre, marchand de vin. En 1667, il comporte une maison -ayant pour enseigne l'image Saint-Nicolas » avec plusieurs corps de logis, une cour au milieu et un jardin à l'arrière. En 1724, Nicolas Louette, maître potier s'y installe et effectue de nouvelles constructions à l'arrière, puis en 1880, l'architecte G. Renault reconstruit l'aile en adossement à l'arrière. La maison possède encore son escalier rampe à balustres chantournés, des menuiseries et quincailleries d'origine. Elle constitue à ce titre, un témoignage exceptionnel de l'architecture domestique du XVIIe siècle dans le faubourg Saint-Antoine. »

- 12 septembre 2006 : « La Commission du Vieux Paris a renouvelé son vœu, suite à l'arrêté de péril délivré le 4 juillet 2006, pour que l'édifice datant du XVIIe siècle et qui a conservé sa distribution d'origine, en particulier son escalier à balustres en bois rampe sur rampe, soit conservé et consolidé rapidement. »

- 20 décembre 2006 : « vœu pour que la maison datée de 1608, un des rares témoignages de l'architecture du XVIIe siècle du faubourg Saint-Antoine et ayant conservé un bel escalier en bois rampe sur rampe à balustres, soit rapidement restaurée et qu'à cette occasion elle soit inscrite sur la liste supplémentaires des Protections Ville de Paris. »

- Séance du 21 octobre 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) à l'occasion de la demande d'autorisation de démolir les bâtiments du XIXe siècle des 20, 22 et 24, rue Basfroï (11e arr.), a demandé à être consultée dans le cadre de la faisabilité de la restauration de la maison n°22, bâtie en 1608 et protégée au titre du PLU. Elle a également souhaité être informée de l'ensemble du projet de construction neuve prévu sur ces trois adresses, afin de mesurer la pertinence des choix de restauration du bâtiment XVIIe à l'échelle du site.

Elle a enfin demandé que toutes les précautions soient prises à l'occasion de la démolition des bâtiments mitoyens à la maison ancienne afin que cette dernière ne soit pas fragilisée à nouveau. »



Ci-dessus, de haut en bas : la maison en 1997, en février 1998, en mai 2006, en septembre 2006 et aujourd'hui.

PRÉSENTATION. Le 22, rue Basfroi est une adresse emblématique de la protection du patrimoine parisien de ces dernières années.

Dès 1993, le secrétariat général de la Commission du Vieux Paris alerte Paris Habitat de l'intérêt du n° 22, et obtient qu'il soit restauré dans le cadre d'un programme de construction neuve sur les deux parcelles voisines. Mais, entre 2003 et 2005, le principe de conservation de la maison du XVII^e siècle a été abandonné par le maître d'ouvrage. Suite à la mobilisation des riverains, des associations de sauvegarde du patrimoine, et de la Commission du Vieux Paris dans le courant de l'année 2006, le Maire de Paris a demandé que la confortation définitive de la maison soit réalisée au plus vite afin de permettre sa reconversion dans le respect des règles applicables aux immeubles protégés au PLU au 22, rue Basfroi. Toutefois, fragilisée par la disparition de ses mitoyens et par un manque d'entretien flagrant, la maison menace ruine (un arrêté de péril est pris dès juillet 2006, rendant possible une démolition rapide).

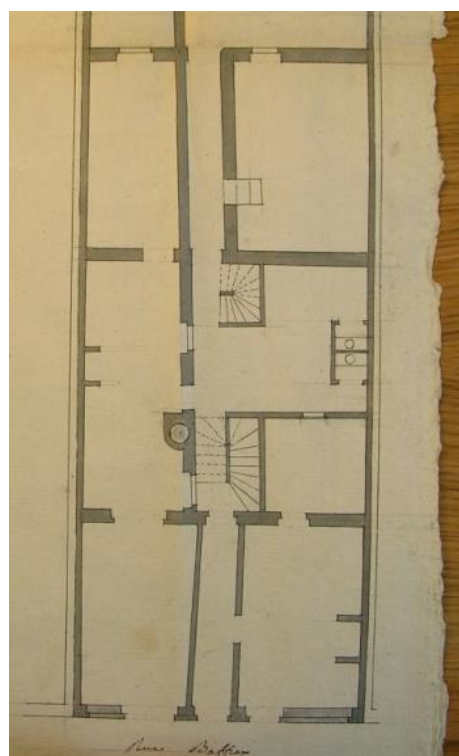
C'est au cours de cette période que le DHAAP réalise l'étude historique que Paris Habitat n'a jamais commandée et qu'est ainsi confirmée l'ancienneté de la maison, précisément datée de 1608. Il apparaît que le bâtiment sur rue n'a pas subi de modification importante et qu'il présente toujours les caractéristiques de son époque de construction : gabarit, escalier, portes, quelques châssis de menuiseries, caves... Dès la fin du XVIII^e siècle toutefois, les bâtiments de l'intérieur de la parcelle ont été reconstruits et seule subsiste la maison sur rue, dans un état très proche de celui décrit par une visite de 1791. À cette date, la maison présente une façade dont le rez-de-chaussée est ouvert de grands châssis vitrés pour les commerces d'un épicier et d'un cordonnier. Les baies sont toutes équipées de châssis à coulisses garnies de petits carreaux de verre. La toiture est couverte de tuiles plates. La porte de l'allée est en menuiserie, surmontée d'une imposte vitrée ; elle mène à l'escalier à balustres tournés qui est toujours en place. Chaque palier dessert quatre logements d'une pièce, qui ont parfois été réunis par la suite. L'ensemble des parties communes, comme des pièces des appartements, est carrelé de carreaux de terre cuite et les planchers hauts laissent visibles les solives.

L'étude de la parcelle mit également en lumière une histoire familiale et industrielle caractéristique du faubourg Saint-Antoine, avec la présence d'un atelier de « potier en terre ».



Ci-dessus : l'escalier d'origine de la maison qui sera conservé.

Ci-dessous : à gauche, plan de la maison en 1791 (Archives nationales) ; à droite, l'une des portes palières anciennes, dont certaines seraient conservées et l'une des croisées de l'escalier d'origine, qui seraient toutes remplacées par des châssis coupe-feu.



La demande de permis de démolir, examinée par la Commission en octobre dernier, a été délivrée le 3 novembre 2011. Elle concernait la démolition totale des immeubles construits en 1880 par l'architecte G. Renault derrière la maison, de manière à rendre possible la construction de logements neufs (24 logements sociaux et commerces) autour de la maison du XVII^e siècle. La présente demande concerne le permis de construire de ces nouveaux bâtiments qui flanqueront la maison, la remplaçant dans un front bâti continu, et la restauration de la maison ancienne.

Deux commerces et cinq logements y seront réaménagés selon les normes du logement social actuel, desservis par l'escalier ancien conservé et restauré. Les deux étages carrés seront redistribués pour accueillir un appartement de quatre pièces à la place des studios ou deux pièces précédents. Dans l'escalier, cela a pour conséquence la condamnation - et donc la conservation - de trois des quatre portes palières anciennes, mais aussi l'élargissement de la quatrième. Une baie doit être ouverte dans la cloison entre les deux pièces principales. L'étage sous comble est aménagé en trois studios, entraînant l'élargissement de deux des portes palières. Chaque appartement sera isolé thermiquement et acoustiquement par doublage intérieur des parois et des planchers. Afin de répondre aux normes de sécurité incendie, les fenêtres de la cage d'escalier doivent être changées, notamment la petite croisée à petits bois du XVII^e siècle. Ces façades seront restaurées et les devantures en bois remplacées par des copies de celles existantes aujourd'hui. La couverture en zinc sera remplacée par des tuiles. Cette restauration de la façade sur rue ne sera donc pas celle du dernier état historique connu (XIX^e siècle), ni la restitution d'un état historique attesté par les archives (description de 1791) mais la reconstruction d'un composite, associant des devantures neuves copiées sur celles du XIX^e siècle, des fenêtres à grands carreaux de type XVIII^e siècle et une toiture couverte de tuiles à la façon du XVII^e siècle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

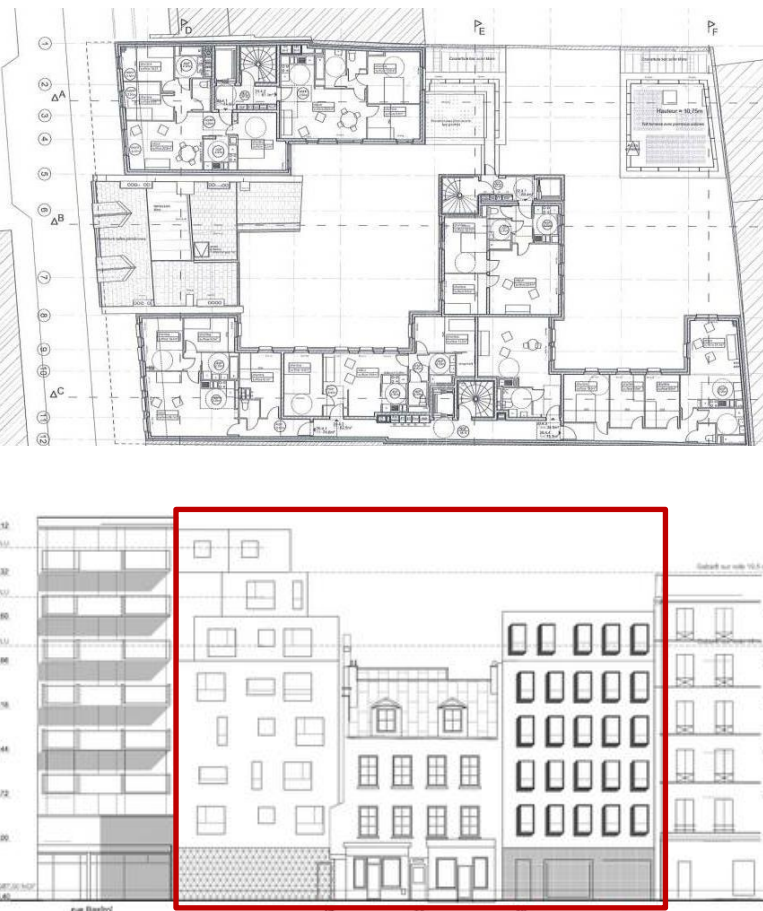
- Archives nationales : Z1J 1215, 6 juin 1791.
- Casier archéologique de la CVP / Documentation du DHAAP.
- Élisabeth Pillet, « Une ancienne maison du faubourg Saint-Antoine : le 22, rue Basfroi (11^e arr.) », *Paris Patrimoine*, n° 3, 2006, p. 79-83.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restauration d'une maison de 1608 du faubourg Saint-Antoine. Après rappel de la décision du Maire de Paris, prise en 2006, de conserver cette maison, afin de la convertir en logement social, la Commission a pris connaissance du projet de réhabilitation de la maison par le pétitionnaire. Elle souhaite que la cohérence structurelle du bâtiment soit préservée et que l'aménagement intérieur soit attentif aux détails architecturaux qui feront l'objet d'une restauration soignée. À ces fins, la Commission émet le vœu qu'un architecte du patrimoine puisse accompagner de ses conseils les maîtres d'œuvre du projet, et ce au vu de la qualité intrinsèque du bâtiment qu'il s'agit de transformer. (BMO du 8 juin 2012)



Ci-dessus : plan des démolition et de l'état projeté du 1^{er} étage ;
élévation existante et projetée de la façade rue.
Ci-dessous : à gauche, perspective d'insertion du projet ; plan du
projet global et élévation des façades projetées.
(© rh+ architecture)



Pétitionnaire : M. BOULTE, Dimitri

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

PC 075 102 12 V 0008 déposé le 27/02/2012

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de 4 et 7 étages + combles sur 3 niveaux de sous-sol à usage de bureau, de logement de gardien et de stationnement (99 places au lieu de 94), avec surélévation du comble côté rue Ménard, déplacement du logement du 1^{er} étage au rez-de-chaussée, démolition et reconstruction de murs porteurs et de planchers à tous les niveaux, déplacement et création de liaisons verticales, modification de l'ensemble des façades, ravalement des façades inscrites, remplacement des menuiseries extérieures et pose de panneaux solaires (180 m²).

SHON démolie : 17252 m², SHON créée : 16457 m², surface du terrain : 6394 m². »

PROTECTIONS

- 1, 3 et 5, rue Grétry : façades et toitures sur rue inscrites à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 11 août 1975.

- 6, rue Ménars : façade et toiture sur rue inscrites à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 30 septembre 1977.

ANTÉRIORITÉ

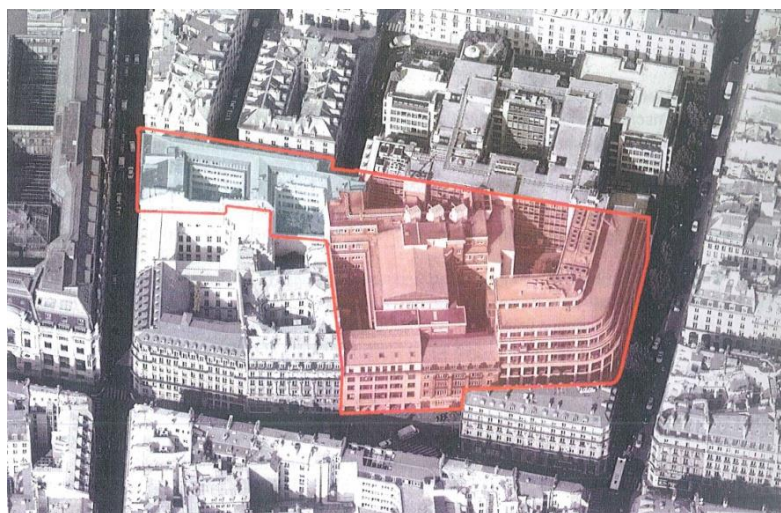
- Séance du 4 mai 1981 : « Vœu en faveur de la conservation en leurs façades et en tous les éléments anciens de ces immeubles subsistant du lotissement Choiseul, ISMH, appartenant au Crédit Lyonnais. »

PRÉSENTATION. L'évolution de cet îlot du quartier de la Bourse a suivi l'évolution, au long des XVIII^e et XIX^e siècles, d'un secteur issu du démembrement de domaines aristocratiques. Les vastes emprises des hôtels particuliers aux abords des grands boulevards furent progressivement morcelées et densifiées au profit de l'installation de compagnies d'assurances puis d'institutions financières à proximité du Palais Brongniart. Parmi elles, le Crédit Lyonnais a aggloméré, dès le début du XX^e siècle, un vaste ensemble de bureaux de part et d'autre de la rue de Gramont.

Trois anciens domaines aristocratiques ont précédé le parcellaire actuel : celui du marquis de Ménars, l'hôtel de Choiseul-Crozat et celui de Gramont.

En 1719, Libéral Bruant dresse le plan d'un lotissement de huit parcelles, en bordure de la rue de Richelieu et autour de l'impasse Ménars. Cet ensemble fut bâti à partir de l'angle de la rue de Richelieu et de la rue Ménars dans les années 1720, puis à mesure du prolongement de cette rue dont le percement est effectif en 1765.

Le duc de Choiseul-Crozat possédait le domaine voisin de cette opération, côté nord, compris entre la rue de Richelieu et le boulevard. Amené par la faillite à lotir son domaine par l'entremise du banquier Laborde, il mit en œuvre, à partir de 1780, le grand lotissement incluant la nouvelle salle de spectacle de la comédie italienne et les rues Marivaux, Favart et Grétry qui la desservent. L'architecte Louis-Denis Camus édifia, sur un dessin ordonnancé, quarante-sept maisons de quatre étages avec boutiques. Celles des n°1 à 5, rue Grétry sont incluses dans le site de l'actuel projet, adossées à une parcelle détachée du domaine de Gramont et construites dans les mêmes années 1780. Elles aboutissent à la parcelle du 8, rue Ménars.



Ci-dessus, de haut en bas : PLU ; emprise du projet (© P.-A. Gatier) et vue actuelle de la façade de Narjoux, inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.



I. FIN XVIII^e SIÈCLE



II. FIN XIX^e SIÈCLE



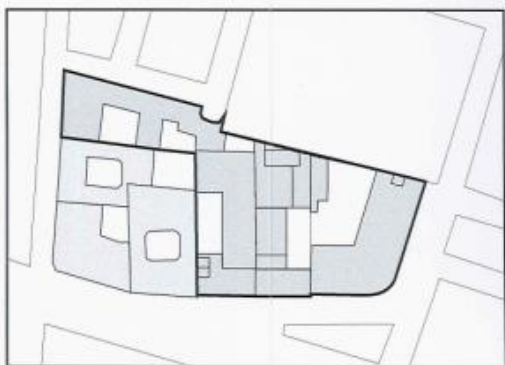
III. 1908 - 1941



IV. 1951 - 1963



V. 1981 - 1995



VI. ETAT ACTUEL

Après les vicissitudes des périodes révolutionnaire et impériale, les propriétés situées à l'angle des rues de Richelieu et Ménars furent utilisées pour le négoce avant une compagnie d'assurance, « La Paternelle », qui s'étendit sur l'hôtel du n°4, rue Ménars qu'elle compléta et modernisa.

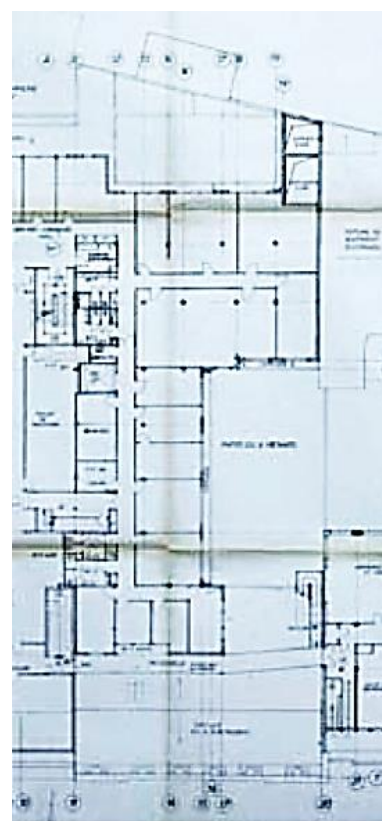
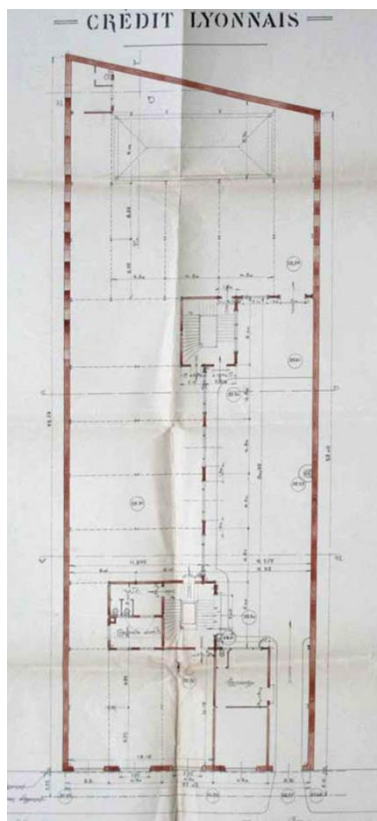
Le n°6, fut loué au milieu du XIX^e siècle à la compagnie des agents de change qui l'acquît en 1891.

Le n°8 de la rue Ménars connut une occupation comparable : un immeuble de rapport remplaça les deux maisons initiales, puis l'ancien jardin fut progressivement construit alors que la propriété passait à la compagnie « La Confiance » en 1877.

Cette même compagnie, déjà propriétaire du 2, rue Favart, acheta à la Ville de Paris une partie du n°1, rue Grétry.

De façon similaire le n°16, rue de Gramont, légué en 1864 à l'Assistance Publique, fut cédé à la compagnie d'assurances « La France » en 1914.

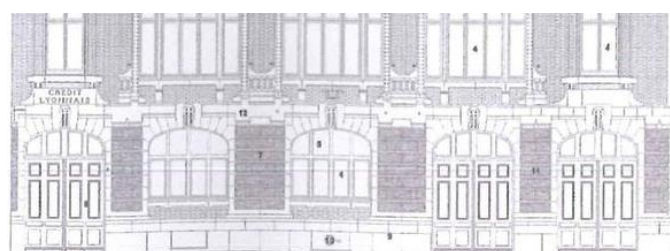
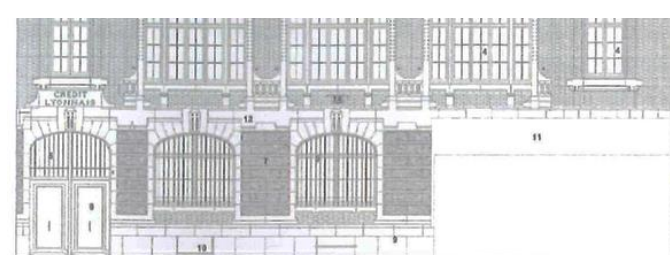
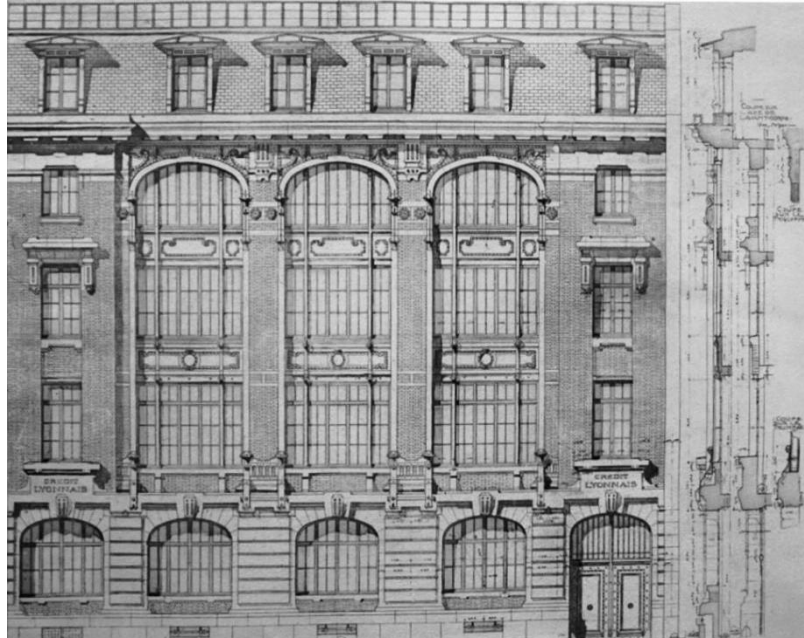
Entre les premières années du XX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale, le Crédit Lyonnais acheta neuf propriétés pour loger les services annexes de son siège du boulevard des Italiens. Ce fut le cas en 1908, du n°6 de la rue Ménars. L'immeuble de la compagnie des agents de change fut remplacé par une construction industrielle de fer et de brique d'André-Félix Narjoux. Elle accueillait l'imprimerie de la banque, des réfectoires, des cuisines et, sur le toit, une terrasse pour le délassement des employées. Sa façade subsiste, inscrite à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1977. Au début des années 1920, le Crédit Lyonnais acheta les immeubles voisins, ainsi que l'angle avec la rue de Richelieu, puis s'étendit sur les immeubles 1 à 5, rue Grétry et le 18, rue de Gramont déjà modifiés pour un usage professionnel.



En haut : évolution du bâti entre la fin du XVIII^e et l'époque contemporaine (© P.-A. Gatier).

Ci-contre, de gauche à droite : plans du rez-de-chaussée dessiné par André-Félix Narjoux dans son état initial et dans les années 1980 (© Archives de Paris).

En bas : localisation du même immeuble : en rouge, les parties à démolir.



À gauche, de haut en bas : détail de la façade en 1908 (extrait de L'Architecte, 1909, p.80); vue du réfectoire des employées (Louis Lémery, photographie, 1913) ; façade du Crédit Lyonnais en 1981.

À droite, de haut en bas : façade dessinée par A-F Narjoux ; interventions à rez-de-chaussée en 1980 pour l'installation d'une agence bancaire et état restitué en 1986 : toutes les menuiseries ont été remplacées. Ci-dessous : façade projetée (© P.-A. Gatiér).



Élévation perspective du projet de façade

Au milieu du XX^e siècle, la propriété du Crédit Lyonnais se composait ainsi d'un assemblage hétéroclite de bâtiments mal reliés entre eux, qu'on voulait faire communiquer tout en augmentant leurs surfaces. André Leconte succéda en 1944 à Narjoux comme architecte de la banque. Il remplaça, en 1952, les maisons à l'angle des rues de Richelieu et Ménars par un immeuble de bureaux conforme aux priorités des années de la reconstruction et dans la tradition de l'architecture de l'entre-deux guerres, doté d'une façade arrondie. Étendu sur le n°83 en 1957, cet immeuble comprenait outre les bureaux, des locaux sociaux (crèche du personnel et jardin d'enfants). Il a été entièrement transformé en 1992 par l'architecte Michel Herbert (nouvelles façades et réorganisation des surfaces autour d'un patio intérieur).

L'immeuble à structure métallique de Narjoux fut quant à lui plusieurs fois modifié, à partir de 1955, pour en redistribuer les locaux, et ne présente plus que sa façade d'origine, elle-même plusieurs fois modifiée au rez-de-chaussée.

L'ensemble 1 à 5, rue Grétry et 16, rue de Gramont fut également très remanié dans le même esprit, par la démolition, en 1981, de « *toutes les structures internes et aménagements intérieurs des bâtiments* ».

Le 8, rue Ménars, dont le bâtiment sur rue était le seul témoin du XVIII^e siècle, a été reconstruit, dans un style voisin de l'immeuble d'angle, par l'architecte Olivier Beaux en 1980.

L'ensemble n'a jamais obéi à une logique de composition unifiée. Un état de fait qui s'explique par l'utilisation différenciée pour chacune des constructions, lourdement restructurées dans une logique ponctuelle et pragmatique.

Aujourd'hui, le pétitionnaire souhaite unifier cet ensemble hétérogène, en rationalisant les surfaces pour permettre l'accueil de plusieurs occupants distincts. À cet effet, une importante surface de planchers serait démolie côté cour et redistribuée autour d'un atrium vitré commun.

Cette volonté de transformer un bâti hétérogène en un ensemble cohérent se double d'une volonté d'afficher sur la rue une écriture contemporaine.

Cette nouvelle élévation, unifiée, entourerait la façade, restaurée, de Narjoux qui deviendrait l'accès principal du site par une nouvelle modification de ses ouvertures à rez-de-chaussée. Cette façade, inscrite parmi les Monuments historiques, serait surmontée d'un attique qui l'engloberait dans la nouvelle composition d'ensemble.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE.

- Étude historique et foncière, REA, novembre 2010.

Ci-contre, de haut en bas : la façade de 1952 dans son état d'origine, façades actuelle et projetée à l'angle ; façades de la rue Ménars, actuelle et projetée.

Ci-dessous : vue à vol d'oiseau de l'étage de liaison projeté (© P.-A. Gatier).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un ensemble de bâtiments du quartier de la Bourse.

La Commission a regretté le projet d'uniformisation des façades des immeubles rues Ménars et Richelieu, visibles dans la perspective de la rue du 4 Septembre, riche en immeubles de bureaux du début du XX^e siècle.

Concernant l'immeuble protégé du 6 rue Ménars, dû à l'architecte A-F. Narjoux, la Commission désapprouve le projet de surélévation de la façade par un attique moderne et le percement de nouvelles ouvertures au rez-de-chaussée. (BMO du 8 juin 2012)



61, rue Myrha et 12-22, rue Richomme (18^e arr.)

Extension d'une crèche des années 1950

Pétitionnaire : M. MONTHIOUX, Jacques
VILLE DE PARIS - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE
L'ARCHITECTURE
PC 075 118 12 V 0021

Dossier déposé le 14/03/2012

« Restructuration et extension d'une crèche collective avec
changement de destination d'un local d'habitation au 1^{er}
étage en crèche.

SHON à démolir : 8 m², SHON créée : 247 m². »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Intégrée au secteur d'aménagement de
Château Rouge, marqué par son tissu faubourien, la crèche se
distingue par sa typologie et sa période de construction. Elle
fait référence aux bâtiments de l'entre-deux-guerres, par ses
formes et ses matériaux mis en œuvre, mais s'avère être plus
tardive et dater du début des années 1950. Le permis de
construire n'a pu être retrouvé, mais l'activité de crèche a
été recensée pour la première fois en 1954 (bottins du
commerce), ce qui semble être confirmé par vues aériennes
de l'époque. Modeste en terme d'échelle, le bâtiment est
composé de deux volumes simples à rez-de-chaussée : une
aile perpendiculaire à la rue partiellement couronnée par le
logement de fonction, ainsi qu'une aile en retour
spécifiquement dédiée aux enfants, marquée par une façade
convexe typique des années 1930. À ce dispositif particulier
vient s'ajouter le système de toiture-terrasse et la corniche
saillante filant le long des façades.

Depuis les années 1950, l'usage n'a pas changé mais les
conditions d'accueil ont évolué : les revêtements du rez-de-
chaussée ont été recouverts par un sol souple, mais on
retrouve au premier étage, les carreaux cassés et les parquets
d'origine. Malgré ces modifications, la pose d'un faux plafond
et quelques aménagements intérieurs, le bâtiment semble
avoir assez peu changé depuis sa construction.

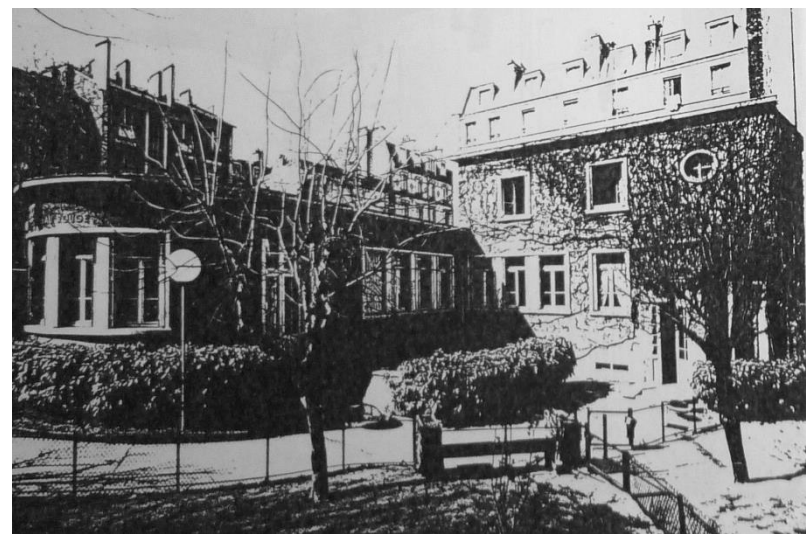
Aujourd'hui, le projet consiste à remettre l'établissement aux
normes d'accueil et d'accessibilité, tout en améliorant le
confort thermique du bâtiment. En raison de l'augmentation
des ratios de surface, et de la remise à niveau de
l'établissement - qui au lieu d'avoir une capacité d'accueil de
55 berceaux, ne pouvait en recevoir que 52 - le projet
propose la construction d'un bâtiment neuf dans le
prolongement de l'existant. Le dispositif actuel de cour
intérieure défini par les deux ailes, la simplicité et la lisibilité
des volumes seraient amenés à disparaître. Le bâtiment
existant serait en effet phagocyté par la partie neuve,
dessinée comme un volume à R+2, le rehaussement du niveau
de sol et l'ajout d'un garde-corps réglementaire de 1m50 de
haut au niveau de la terrasse rendue accessible pour les
usagers. Au niveau thermique, l'ensemble serait isolé par
l'intérieur, les fenêtres changées et les persiennes
métalliques déposées au profit d'un volet roulant.

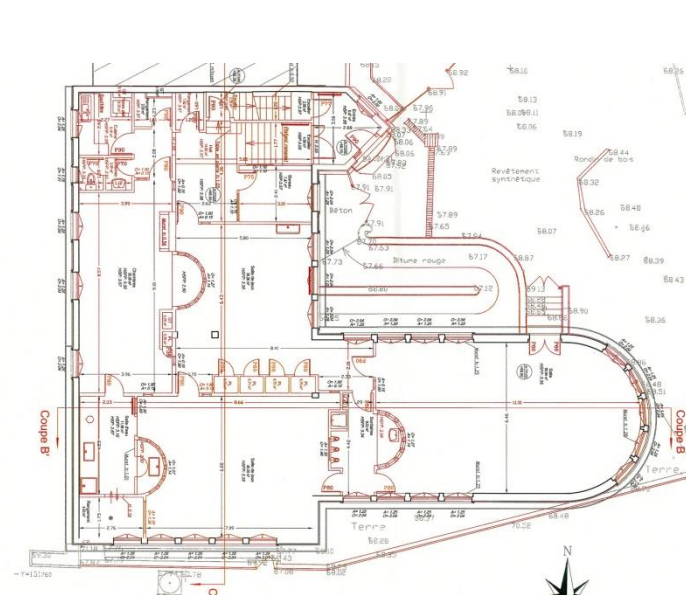
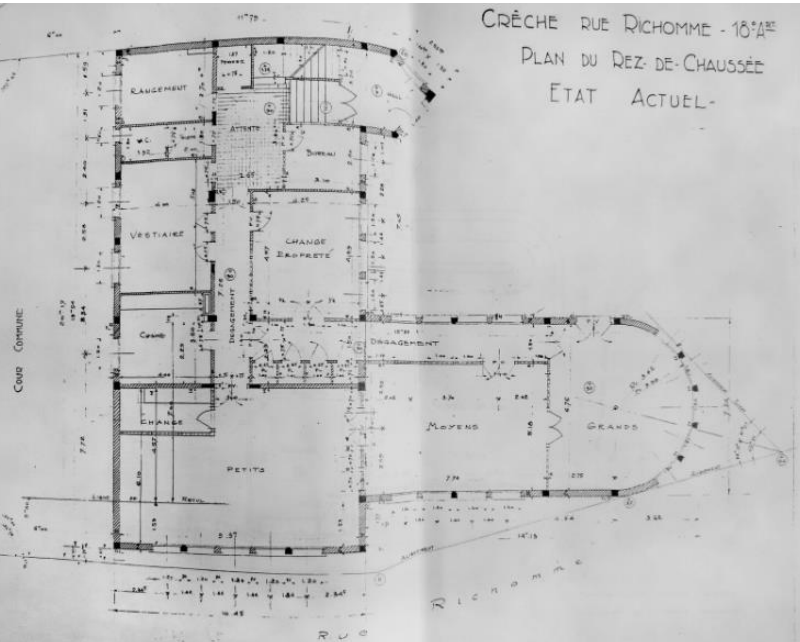
À cela vient s'ajouter la démolition du mur du clôture, pour
la mise en place d'un grille en tôle perforée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 2548W 43.
- BS Consultants, *Restructuration et extension de la crèche
Château Rouge, Diagnostic de pollution des sols*, 2011-2012.

*Ci-contre : plan des hauteurs bâties ; vue intérieure de la cour au
milieu des années 1980 (© Archives de Paris) et aujourd'hui ; vue
depuis la rue Richomme.*





Ci-dessus, de gauche à droite : état existant en 1986 (© Archives de Paris) et plan des démolitions montrant que les cloisonnements existants du rez-de-chaussée ne sont pas ceux d'origine (© Dacbert Cochet Chapelier architectes associés).



Ci-dessus, de gauche à droite : état actuel de la construction depuis la cour et vues intérieures de l'escalier.

Ci-dessous, de gauche à droite : élévation sur rue et perspective projetée montrant l'extension à droite de la crèche (© Dacbert Cochet Chapelier architectes associés). Le toit-terrasse de la crèche serait accessible et protégé par une palissade haute. Le sol de la cour serait rehaussé pour un accès de plain-pied, faisant disparaître le soubassement.



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'extension d'une crèche de la rue Myrha.

La Commission souhaite la conservation partielle de cette crèche construite dans les années 1950, à savoir l'aile en retour formant rotonde côté rue Richomme, dans son état d'origine. (BMO du 8 juin 2012)

23-27, rue Damesme (13^e arr.)

Rénovation d'un immeuble de bureaux des années 1960

Pétitionnaire : M. PRUVOST, Bertrand - ALCYON FRANCE SA
DP 075 113 12 V 0082

Dossier déposé le 26/03/2012

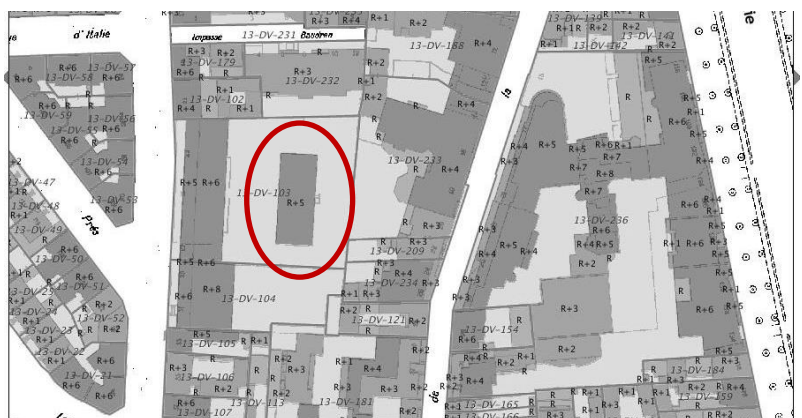
« Habillage des façades avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, pose de pare-soleil, réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et création d'un escalier de secours sur mur pignon nord d'un bâtiment de bureau. »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Situé dans l'ancien quartier de Maison Blanche, dans un secteur très hétérogène en terme d'échelles, l'immeuble de bureaux visé par la demande fait référence à une architecture minimaliste des années 1930 de grande qualité. Situé en cœur d'îlot, l'immeuble de l'Entreprise moderne des canalisations fait partie de ces sièges sociaux édifiés par l'entreprise pour elle-même et donc soignés en terme d'image. En effet, quelques recherches nous permettent de savoir que l'EMC est à cette époque en pleine expansion et que cette opération s'inscrit dans une politique plus générale de décentralisation des établissements industriels scientifiques et techniques ne dépendant pas de l'État. Pour étendre ses installations situées à Paris, l'EMC se voit dans l'obligation de réaliser, à la même adresse, un immeuble d'habitation. Il s'agit d'une demande explicite du ministère de la Construction, ce qui expliquerait l'implantation des bâtiments avec les habitations côté rue et les bureaux en cœur d'îlot.

L'objet central de l'opération était toutefois l'immeuble de bureaux réalisé en 1959 par l'architecte Raymond Perruch. Pensé comme un siège social sur six niveaux, le bâtiment comprend des bureaux de tailles différentes et une salle de conférence. Il s'agit d'une ossature en béton armé, avec un cloisonnement relativement flexible et un éclairage naturel continu des façades. Dans la lignée des bâtiments « modernes », les façades sont rythmées par l'alternance des fenêtres en longueur et des allèges pleines. L'évidement de l'angle vitré confirme ce parti pris architectural.

La rénovation propose le réaménagement complet des intérieurs ainsi qu'un nouvel habillage des façades provoquant un changement radical de l'identité du bâtiment. Justifié par les exigences du plan climat, ce dernier volet se traduit par l'isolation extérieure des façades, la pose d'un revêtement en terre cuite et la mise en place de brise-soleil. Ce dispositif serait complété par le remplacement de toutes les fenêtres en acier.



SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 249.

RÉSOLUTION

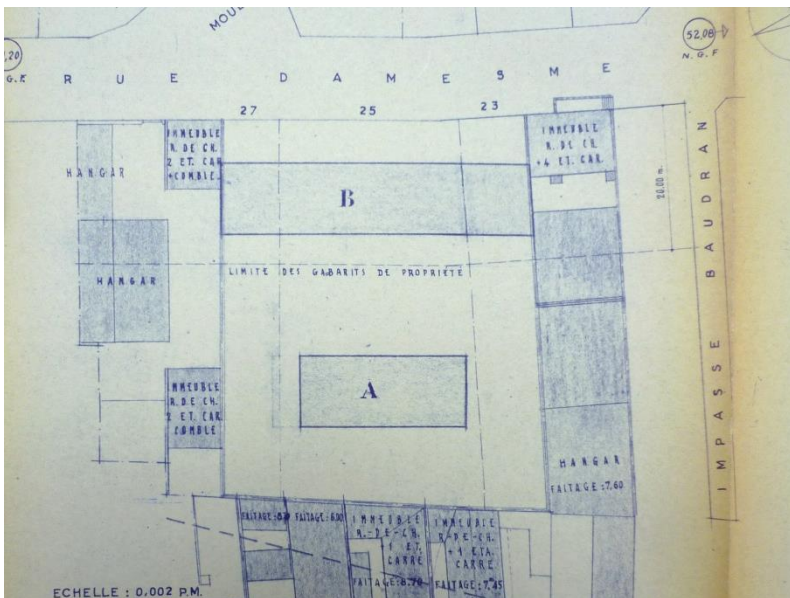
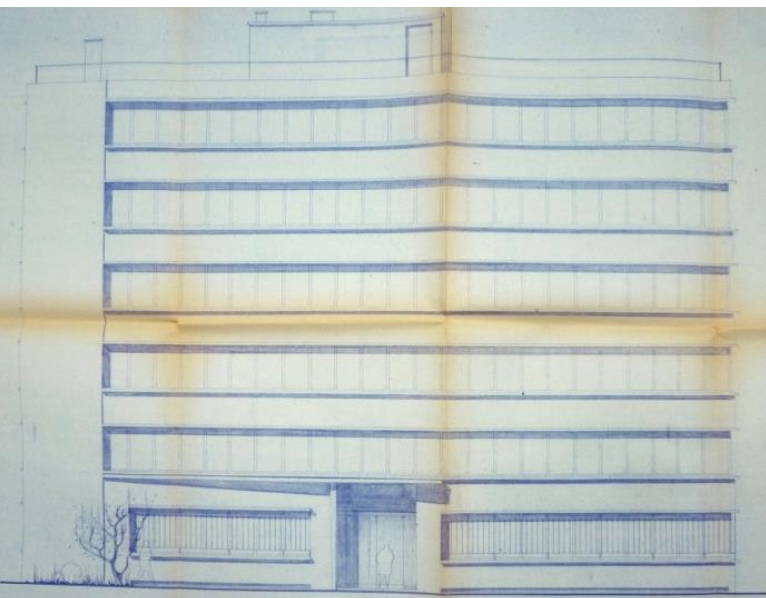
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation d'un immeuble de bureaux des années 1960.

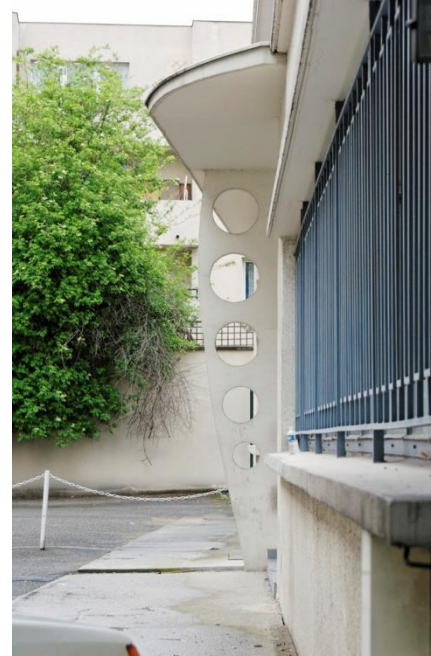
La Commission a affirmé l'intérêt patrimonial de cet immeuble de bureau des années 1960, caractéristique d'une écriture moderniste que le projet de rénovation fera totalement disparaître.

Elle souhaite qu'une autre solution, plus respectueuse de l'esprit du bâtiment, soit trouvée. (BMO du 8 juin 2012)

Ci-contre de haut en bas :

PLU; plan masse de l'opération de 1959, avec l'immeuble de bureaux au centre de la parcelle et l'immeuble de logement sur la rue Damesme; façade arrière marquée par le grand pan vitré de l'escalier. (documents extraits des Archives de Paris)



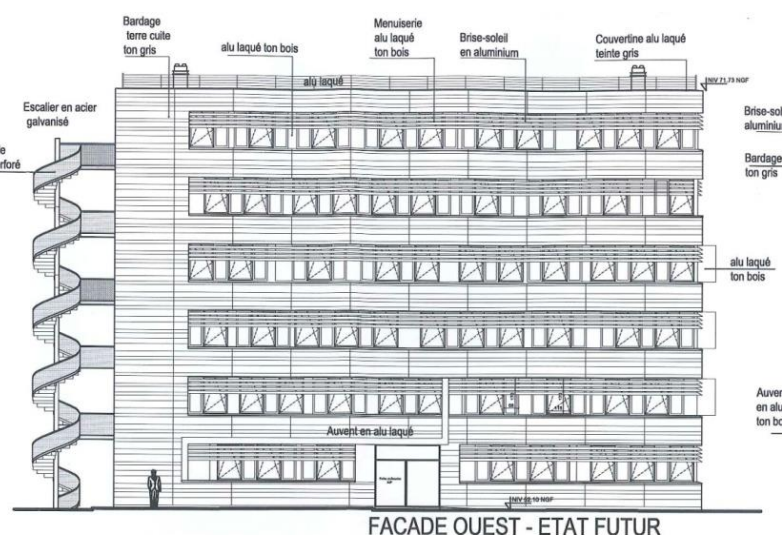
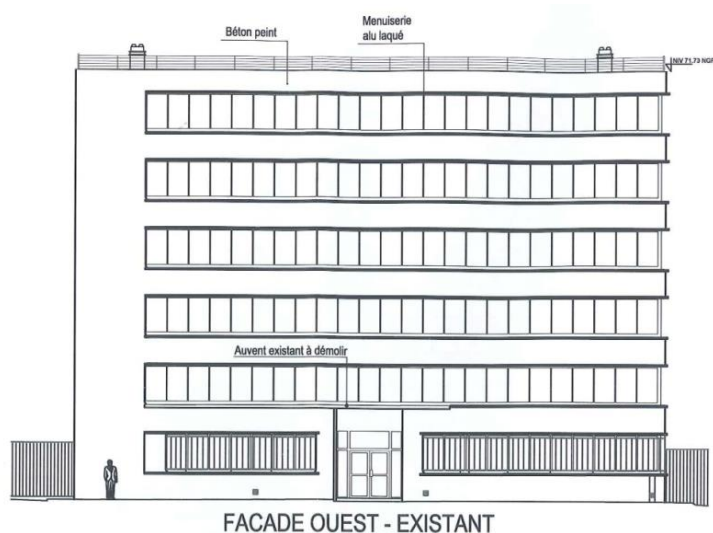


Ci-dessus, de gauche à droite : vue actuelle de la façade arrière nord-est. Le côté nord recevrait un escalier de secours. Détail de la structure porteuse et de l'enveloppe à l'angle sud-ouest et détail de l'auvent.

Ci-dessous, de gauche à droite : élévations actuelle et projetée de la façade ouest. En partie courante, un bardage de terre cuite grise sera posé sur l'isolant. Les menuiseries seraient en aluminium laqué « ton bois ».

En bas, de gauche à droite : vues actuelle et projetée de l'angle sud-ouest.

(documents de projet © SARL Boyeldieu Dehaene)



198, rue Raymond Losserand et 2, rue Alfred Durand-Claye (14^e arr.)

Isolation par l'extérieur d'un immeuble en plâtre

Pétitionnaire : M. LEBLANC, Olivier - S.G.I.M.

PC 075 114 12 V 0009

Dossier déposé le 13/02/2012

Fin du délai d'instruction : 13/09/2012

« Réhabilitation avec surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol à destination d'habitation et de commerce avec changement de destination partiel du local commercial en locaux poussettes et poubelles, pose d'une isolation thermique extérieure, transformation des réserves en sous-sol en locaux techniques, pose de panneaux thermiques en toiture (17 m²), création d'un plancher dans les combles, démolition de l'appentis à rez-de-chaussée sur cour, démolition partielle et reconstruction du plancher du rez-de-chaussée sur cour, démolition partielle et reconstruction du plancher du rez-de-chaussée et modification de la devanture à rez-de-chaussée sur rue.

SHON à démolir : 54 m², SHON créée : 126 m². »

PROTECTION. Aucune.

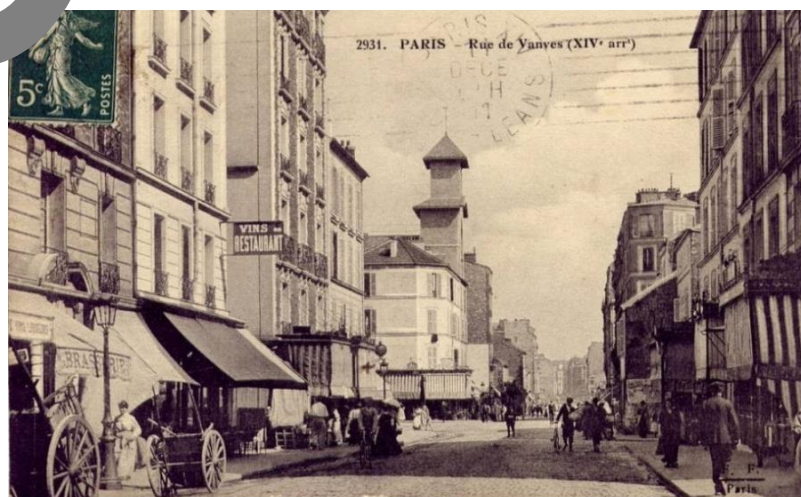
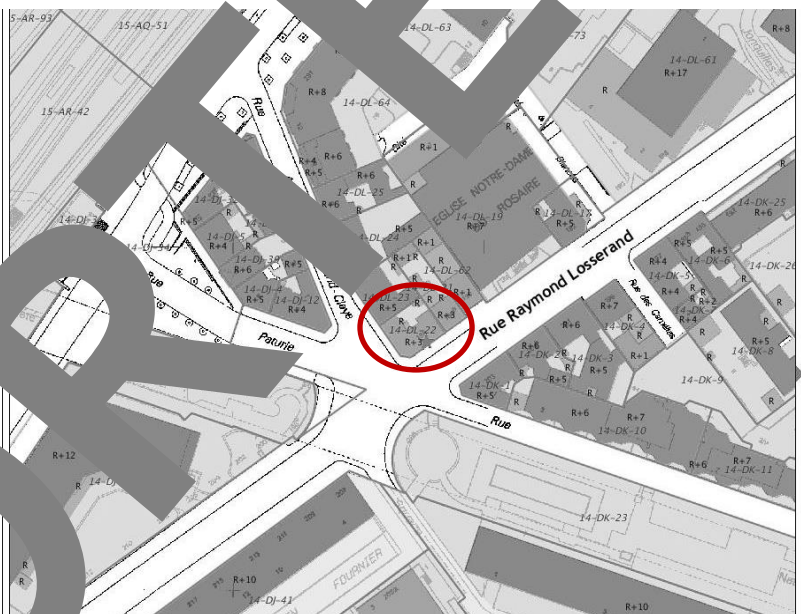
PRÉSENTATION. À l'extrémité sud de la rue Raymond Losserand, juste avant la petite ceinture, la rue Alfred Durand-Claye est ouverte en 1887. L'immeuble à l'angle de ces voies a sans doute été construit au même moment. L'aspect traditionnel de bâtiment de faubourg, la construction en pans de bois enduits de plâtre, l'élévation à pan coupé à l'angle, est élevée de trois étages surés séparés par des bandeaux. Seuls peut-être les garde-murs signalent une datation de la fin du XIX^e siècle. Dans son esprit et son apparence, il forme le pendant de l'immeuble de l'autre côté de la voie, à l'angle de la rue des Arènes. Aujourd'hui, ces deux immeubles marquent l'entrée de la petite ceinture. La rue Raymond Losserand, à la fin des années 1900, est le théâtre de réalisations au XX^e siècle entre la petite ceinture de Vanves et la petite ceinture.

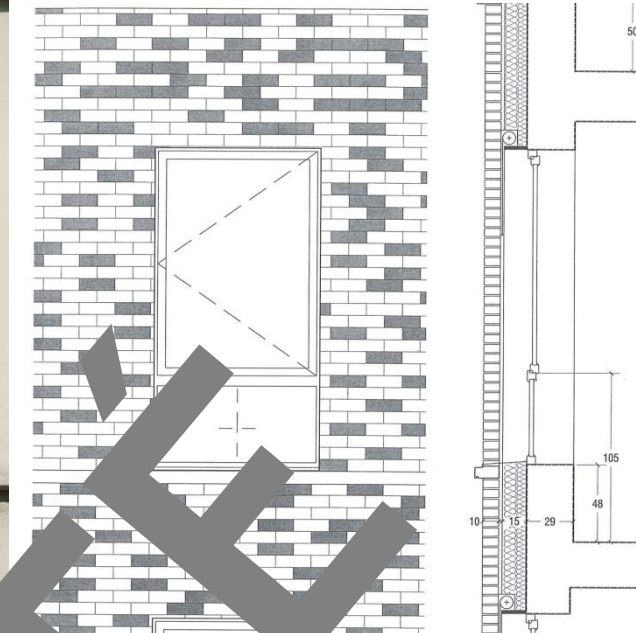
Initialement distribué en cinq petites unités de deux pièces, l'immeuble a été transformé en immeuble et ne présente à l'intérieur aucun intérêt particulier. Acquis par la SGIM, l'objet d'un projet de réhabilitation pour l'aménagement d'appartements sociaux aux normes du plan climat de la Ville de Paris. Outre la redistribution des logements (conservation de l'escalier), le projet prévoit la création d'un étage supplémentaire et une isolation des façades par l'extérieur sur rue. Celle-ci serait réalisée par « un enveloppement » constituée d'un appareillage de brique bicolore (rouge à l'ocre jaune), d'une épaisseur de 10 cm appliquée sur la façade actuelle de l'immeuble conformément notamment dans le rythme de ses ouvertures. Ce dispositif de dégradé aléatoire des briques est justifié par la volonté de créer un lien visuel entre l'immeuble voisin à gauche en briques rouges (1895) et l'église Notre-Dame du Rosaire, à droite, en briques silico-calcaires (Pierre Sardou, 1911).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 1174, DQ¹⁸ 796, VO¹¹ 3760.

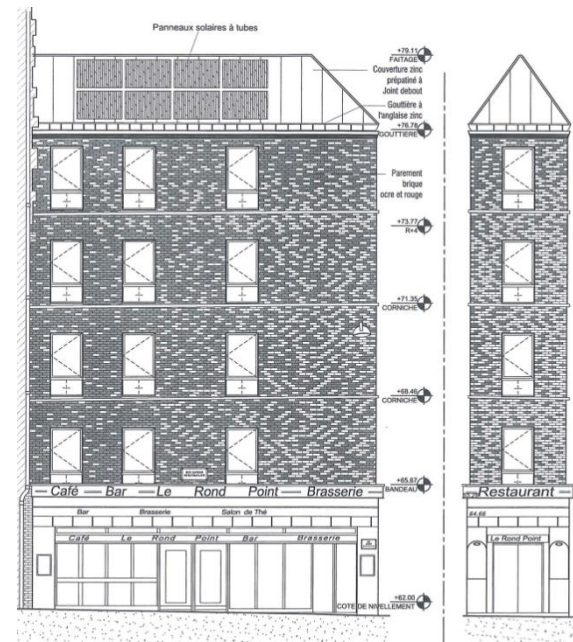
Ci-contre : PLU ; plan des hauteurs bâties : carte postale vers 1900 et vue actuelle de la rue Raymond Losserand vers l'église Notre-Dame du Rosaire.





Ci-dessus : à gauche, détail des fenêtres actuelles ; à droite, coupe et élévation des fenêtres projetées.

Ci-dessous, de haut en bas : état actuel et état projeté vus depuis le carrefour de l'angle des rues Raymond Losserand et Alfred Durand-Claye. Un étage est ajouté et une enveloppe de briques bicolores est envisagée afin d'assurer une isolation extérieure.



43, avenue d'Iéna (16^e arr.)

Surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : SARL REIC FRANCE

PC 075 116 12 V 0012

Dossier déposé le 24/02/2012

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Surélévation d'un bâtiment d'habitation de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, après démolition de la toiture, avec redistribution intérieure, démolitions partielles de murs porteurs, création d'un escalier et d'un ascenseur et ravalement des façades avec remplacement partiel des menuiseries extérieures.

SHON à démolir : 40 m², SHON créée : 232 m², surface du terrain : 420m². »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. La description de cette propriété par le cadastre de 1862 est conforme dans l'ensemble à l'état actuel. Il s'agit d'un bâtiment élevé partie sur sous-sol, partie sur cave, d'un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième mansardé. En fond de cour, un bâtiment en forme de fer à cheval est élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et un étage carré, surmonté d'un grenier.

Dans la cour, une petite aile à droite avec sellerie est suivie d'une écurie en sous-sol pour quatre chevaux et d'un box pour quatre voitures à rez-de-chaussée. Des logements pour domestiques trouvaient place au premier étage et un grenier à fourrage au second.

Sur l'avenue, la façade de pierre à cinq travées a conservé des proportions et un décor dans le goût néo-XVIII^e siècle. Les entablements sur consoles surmontant les fenêtres du premier étage noble s'ornent de volutes sur les trois travées principales.

L'intérieur a lui aussi conservé un nombre d'éléments de décor de plâtre dans les salons et bureaux. La distribution a été simplifiée par la transformation en bureaux mais l'escalier principal à vis de fer subsiste sous sa verrière.

Le projet consiste à surélever l'immeuble en prolongeant le brisis d'un deuxième étage de comble éclairé par un nouveau rang de lucarnes. Cette surélévation sera visible depuis l'avenue par-delà l'immeuble d'angle de la rue Galilée, de même facture et de proportions identiques.

À l'intérieur, l'escalier principal et l'ascenseur seraient démolis au profit d'un nouveau noyau de circulation verticale, encloués au même endroit.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D 1054, VO¹² 285.



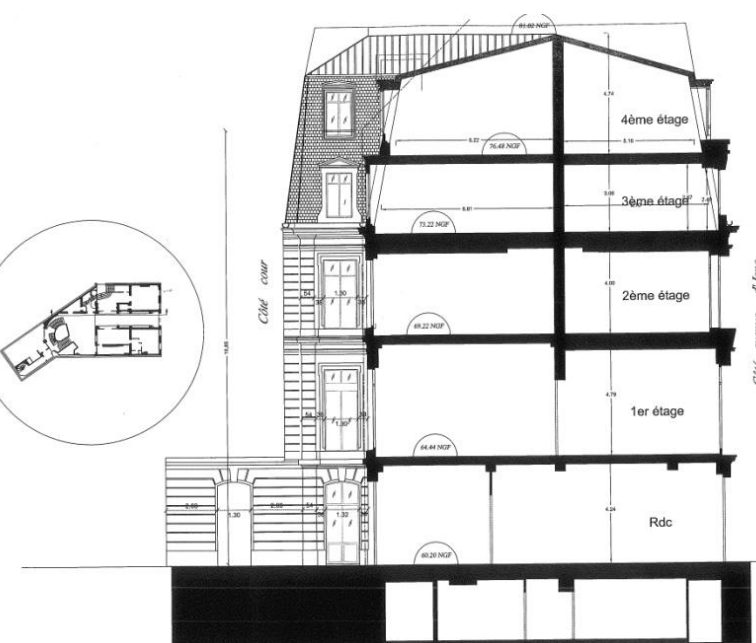
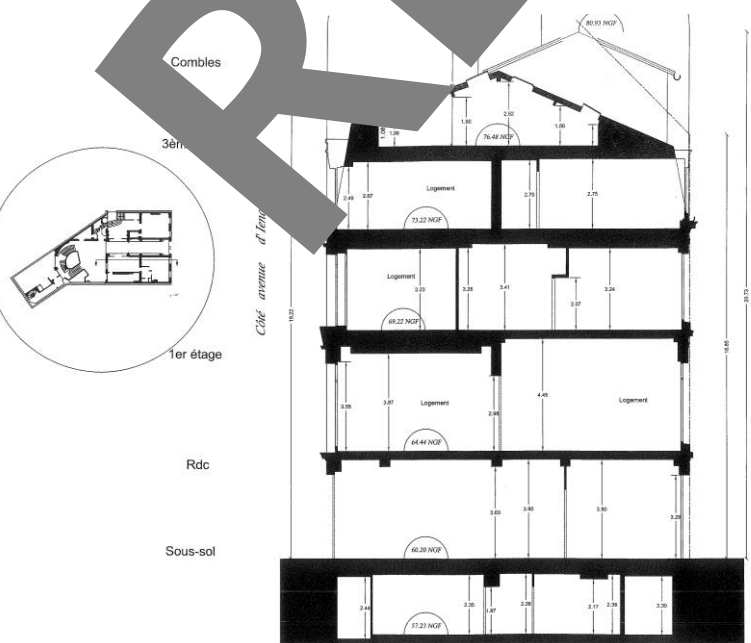
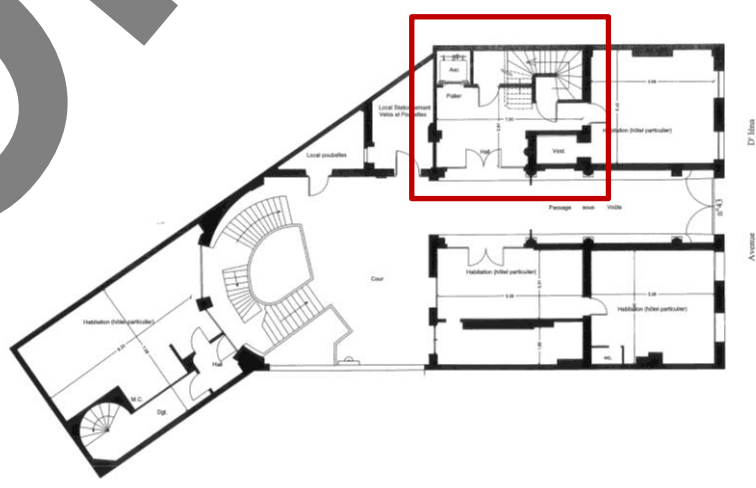
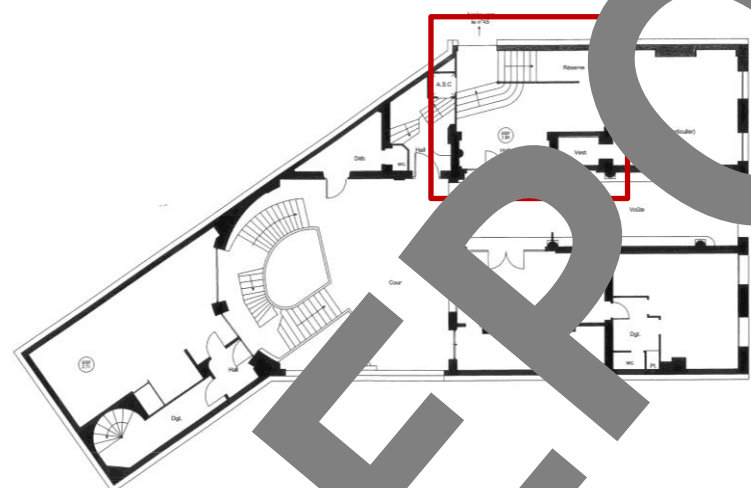
Ci-contre, de haut en bas : PLU ; plan des hauteurs bâties ; vue actuelle du n°43, avenue d'Iéna et vue de l'angle avec la rue Galilée.



Ci-dessus : escalier principal qui serait démoli au profit d'un escalier encoisonné au même endroit et d'un ascenseur.

Ci-contre : vue projetée montrant la surélévation du comble, perceptible depuis l'angle de droite avec la rue Galilée.

Ci-dessous, de gauche à droite : plans et coupes actuels et projetés.



12, rue Victor Chevreuil (12^e arr.) Surélévation d'un pavillon de 1897

Pétitionnaire : Mme & M. DELANOE, Olivier et Florence
PC 075 112 12 V 0004

Dossier déposé le 23/02/2012

Fin du délai d'instruction : 20/09/2012

« Surélévation d'une maison de ville d'un étage + combles sur rue après démolition de la toiture. »

SHON créée : 41 m², surface du terrain : 160 m². »

PROTECTION. Aucune.

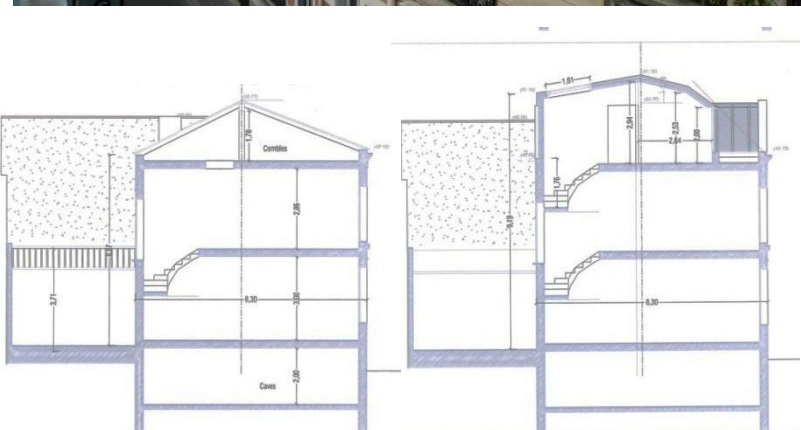
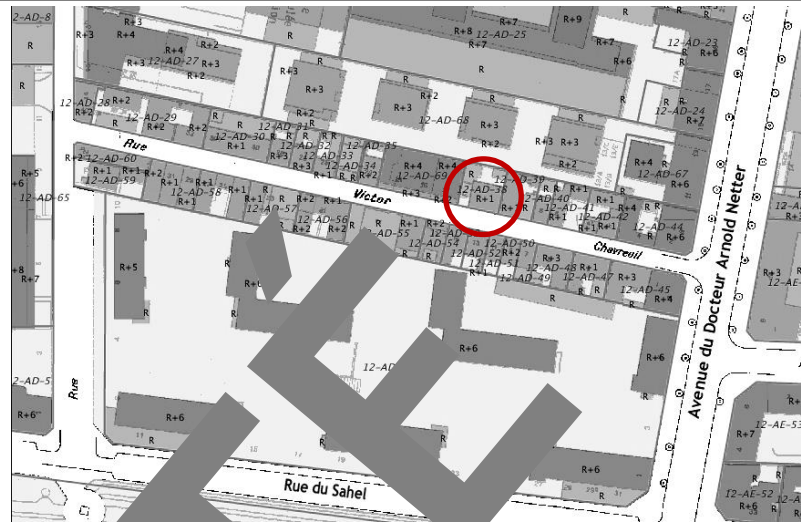
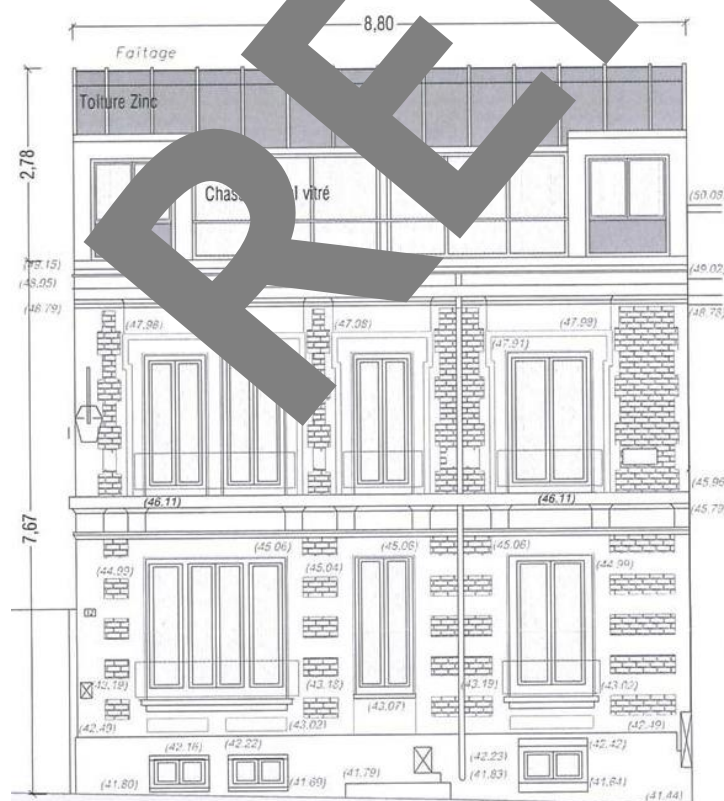
PRÉSENTATION. Construit en 1897 par l'architecte E. Marchand, soit dix ans après l'ouverture de la voie, le pavillon du 12, rue Victor Chevreuil était un petit immeuble locatif de deux appartements de trois pièces, desservis par un escalier central accessible à l'origine par la porte piétonne au centre de la façade. De style brique et pierre, il participe pleinement de l'homogénéité de ce lotissement modeste de ce passage du quartier de Bel-Air, constitué de petites maisons élevées d'un ou deux étages, particularités aujourd'hui globalement préservées. Transformé en habitation unique en 1987, il a été doté d'une extension côté cour, qui fit disparaître la tonnelle, le garage à vélo, le poulailler et la buanderie indiqués sur les plans du permis de construire d'origine. L'entrée se fait depuis par le côté du pavillon, et la porte sur rue a été bouchée.

Aujourd'hui, une nouvelle extension est envisagée, par la construction d'un étage supplémentaire. La surélévation serait réalisée en zinc (couverture et pignon) et comporterait côté rue une terrasse bordée par une large baie vitrée, flanquée de deux « lucarnes » à chaque extrémité de la façade, sur un rythme différent de celui de la façade. Ces deux petits volumes cubiques revêtus de zinc seraient visibles depuis la rue.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE.

- Archives de Paris : VO¹¹ 3872.

Ci-contre : plan des hauteurs bâties ; perspective actuelle de la façade ; perspective actuelle et coupes transversales de l'état existant et de l'état projeté. Ci-dessous : élévation de l'état de projetée.



14, rue Popincourt (11e arr.)

Démolition partielle d'un ensemble faubourien

Pétitionnaire : M. DUTREIX, Dominique - COFFIM SA
PC 075 111 11 V 0054

Dossier déposé le 27/10/2011 et modifié le 2 avril 2012

Fin du délai d'instruction : 2/10/2012

« Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (31 logements), d'un parc de stationnement (66 places 666 m²), de commerce et d'artisanat avec pose de panneaux solaires en toiture (38 m²), après démolition totale de l'ensemble des bâtiments.

SHON démolie : 2136 m², SHON créée : 3377 m², surface du terrain : 1062 m², hauteur du projet : 19 m. »

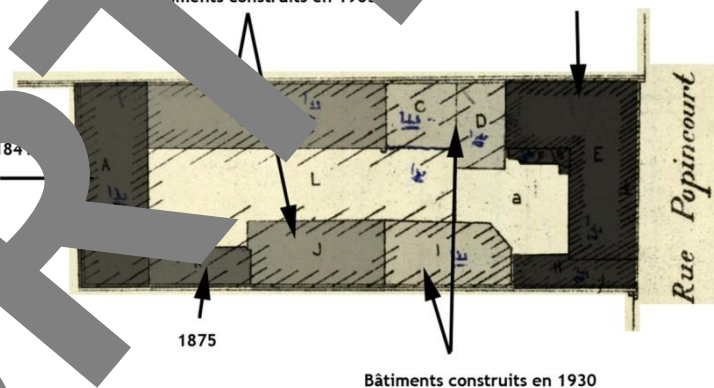
PROTECTION. Aucune. Terrain appartenant au secteur de protection de l'artisanat et de l'industrie.

PRÉSENTATION. Au même titre que les rues du Chemin Vert ou de la Roquette, la rue Popincourt est une voie structurante de l'est de Paris, appartenant au réseau reliant directement l'abbaye Saint-Antoine à l'hôpital Saint-Louis par les rues Saint-Bernard, Basfroi et de la Folie-Méricourt. Au nord-est de la Bastille, le quartier de la Roquette demeure largement maraîcher jusqu'à la Révolution. L'actuel n°14 de la rue Popincourt est assez représentatif de l'évolution des parcelles de ce secteur.

Sur une parcelle d'environ 1000 m², longue et étroite, est d'abord construite une maison le long de la voie, avec de petites ailes en retour, et probablement suivie d'un jardin ou un chantier. D'après le bâtiment existant, notamment l'escalier et le décor du passage cochère, elle a été reconstruite au début du XIX^e siècle, mais son caractère sur la rue est demeuré identique. Avec deux étages au-dessus, six travées de face et une toiture à faible pente, elle conserve l'allure des maisons de faubourg typiques du XVIII^e siècle. Vers 1841 (date du relevé cadastral), une maison d'habitation avec jardin est construite au fond du terrain, séparée de la première par un mur de clôture et d'un petit terrain. Entre cette date et 1862 s'opère une densification de la parcelle à la faveur du développement de l'activité industrielle, notamment la manufacture de lime de la ville Bourse, propriétaire du terrain jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Le jardin est construit d'ateliers le long des deux mitoyens, donnant à la parcelle une composition tout en longueur. Cette composition a été conservée jusqu'à aujourd'hui. Les bâtiments intermédiaires ont été reconstruits en 1900 et 1930, alors que la mise en place au milieu des années 1930 d'une verrière a achevé le processus de densification.

La présente opération vise la requalification de l'ensemble de la parcelle où l'activité industrielle a cessé et où le bâtiment sur rue a fait l'objet d'un ravalement au ciment et, plus récemment, a été victime d'un incendie. Après un projet de démolition totale, le promoteur propose désormais de conserver le bâtiment du fond. Ancienne maison d'un étage carré où demeurait le propriétaire, elle a ensuite été affectée à des bureaux et sa façade a été altérée au rez-de-chaussée par les liaisons effectuées avec les ateliers. Mais, elle conserve sa structure, sa toiture et la lucarne avec la pendule qui réglait le rythme de la manufacture.

Ci-contre, de haut en bas : plan des hauteurs bâties ; plan de datation des différents bâtiments de la parcelle ; façade actuelle sur la rue Popincourt.



Le projet prévoit son vidage total de manière à créer un niveau de plancher supplémentaire dans la même enveloppe. Le niveau du rez-de-chaussée serait abaissé, l'escalier actuel ne peut pas être conservé dans ces conditions ; l'élévation serait entièrement modifiée malgré la conservation du rythme des travées, de la toiture et des garde-corps dont le remploi est annoncé.

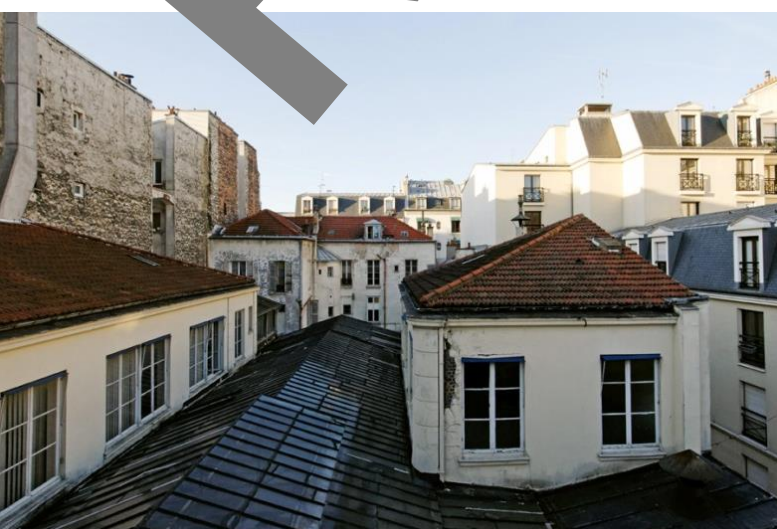
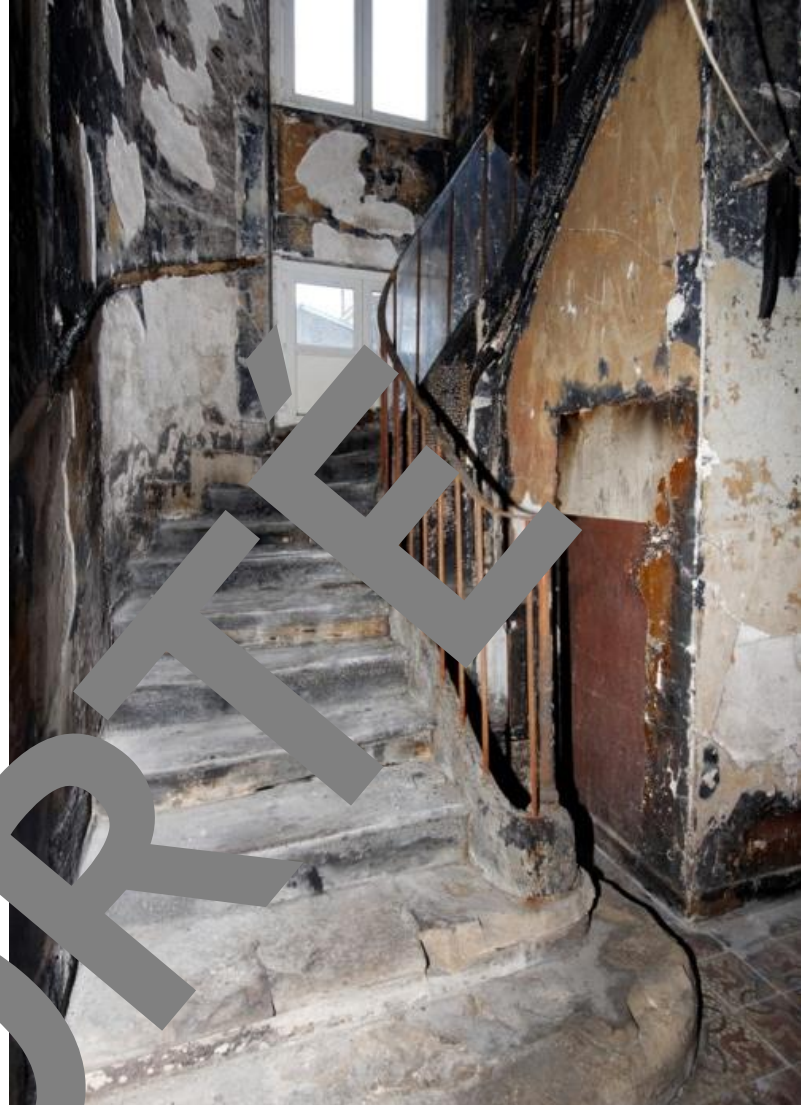
L'incendie a entièrement endommagé le bâtiment le plus ancien, sur la rue dont la conservation semble impossible. Les ateliers de 1903 et 1930 ne présentent guère d'intérêt. Ils laisseraient place à un immeuble neuf, de six niveaux, de logements et d'ateliers, disposé en aile, conservant ainsi le principe d'une cour parisienne en longueur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE.

- Archives nationales : F³¹ 61.
- Archives de Paris : D¹P⁴ 905, VO¹¹ 2792, VO¹² 463.

Ci-contre : vue de l'escalier du bâtiment rue.

Ci-dessous : à gauche, vue depuis l'intérieur de la parcelle vers le bâtiment du fond, et vers le bâtiment rue (en bas). L'immeuble sur la rue, la verrière et les ateliers le long des mitoyens seraient démolis. À droite, vue sur la cour et vue actuelle de l'intérieur du bâtiment du fond.





Ci-dessus : coupe et élévation de l'état existant de l'ensemble du bâtiment du fond de la parcelle, dont seule l'enveloppe serait conservée; un niveau de plancher supplémentaire est envisagé.

Ci-dessous : à gauche, coupe longitudinale sur la parcelle montrant le bâtiment conservé et l'immeuble neuf devant (la rue est à droite) ; en bas : perspective de la nouvelle cour du bâtiment « restauré » ; à droite : insertion du bâtiment neuf rue Popincourt.



FAISABILITÉ

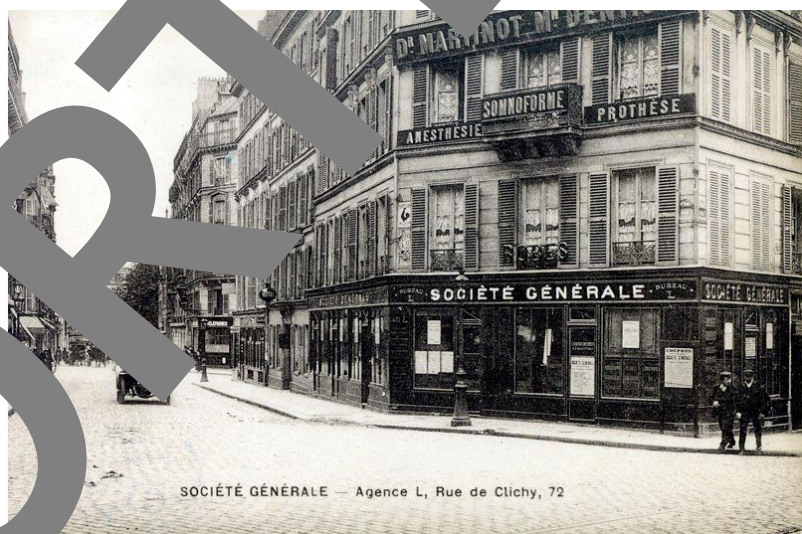
PROTECTION. Aucune. La parcelle est réservée au logement social à 100%.

PRÉSENTATION. Le quartier qui se développe autour de la place Vintimille entre les rues de Clichy et la rue Blanche, résulte du lotissement des jardins de Tivoli au milieu du XIX^e siècle. Ouverte en 1841, l'ancienne rue Boulogne devenue rue Ballu, présente ainsi un paysage très homogène : un gabarit constant, des immeubles en pierre de taille, une modénature sobre (corniches, entablement, persiennes...). La rue de Clichy, ancien chemin du XVII^e siècle, est quant à elle beaucoup plus hétérogène : les ruptures d'alignement et l'architecture témoignent de nombreux changements jusque dans les années 1970. Ainsi, l'immeuble situé à l'angle de ces deux voies joue un rôle particulier de liaison entre deux quartiers distincts, matérialisé par son pan coupé. Construit en 1847, l'immeuble est composé de deux corps de bâtiment articulés autour de la cage d'escalier, avec quatre étages carrés, un étage de retiré, et un sixième lambrissé. L'escalier, doublé d'un ascenseur sur cour, distribue un appartement par niveau sur tout le linéaire de façade. Exception faite d'un balcon sur le pan coupé, visible sur une vue de 1902, et de deux travées de façade initialement aveugles, sur la rue de Clichy, l'immeuble a gardé ses dispositions d'origine. Toutefois, le commerce a fermé depuis plusieurs années et l'ensemble n'est plus habité.

Aujourd'hui, la Commission du Vieux Paris est saisie sur un projet de démolition-reconstruction. La réalisation d'une opération de logement social a été traitée par la SIEMP s'appuyant sur un diagnostic structurel défavorable à la conservation du bâtiment lié à la complexité et donc au coût de sa réhabilitation. La démolition-reconstruction complète du bâtiment est envisagée par une mise en œuvre en béton armé nécessitant en outre la mise en place d'une structure spécifique destinée au maintien des façades et donc un dispositif lourd et onéreux.

Une visite récente du bâtiment par la ville (DHAAP et DU) permet néanmoins de reconsidérer la question et d'envisager une solution moins radicale. Les désordres les plus importants, liés à une exposition à l'humidité ou à l'attaque des xylophages, ne concernent en effet qu'une partie du bâtiment d'origine qui paraissent réparables ou remplaçables dans le schéma des structures existantes. Le principal problème semble lui aussi compatible avec la conservation. Quant aux façades, rien de leurs maçonneries ne semble inquiétant. Les éléments d'ordonnancement et de décors de la façade sur rue sont dans leur état d'origine.

Compte tenu des qualités urbaines et architecturales du bâtiment, une opération de réhabilitation pourrait être envisagée.

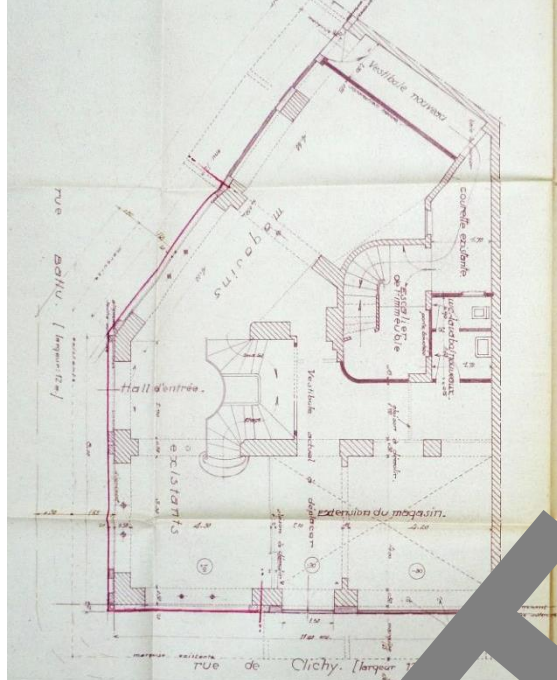
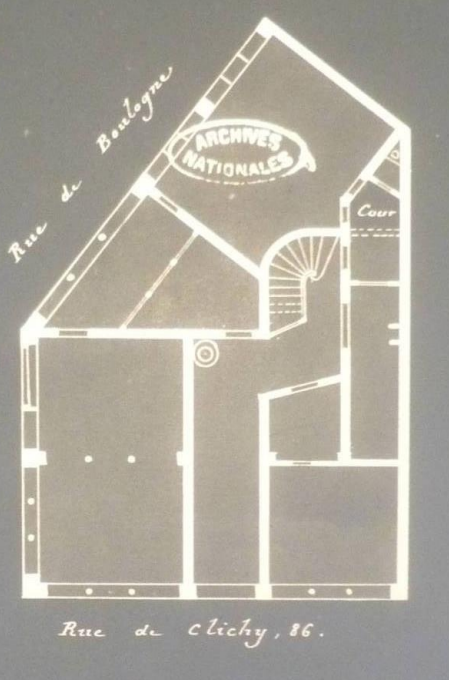


SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : F³¹ 46 et MC CII 905, 4 décembre 1854.
- Archives de Paris : D¹P⁴ 283 et 284, VO¹³ 73.

Ci-contre, de haut en bas :

PLU, carte postale de 1900 et état actuel du bâtiment à l'angle des deux rues, montrant la disparition d'un balcon au 1^{er} étage du pan coupé.



Ci-dessus, de gauche à droite : Plans du rez-de-chaussée en 1847 et 1959 montrant le déplacement de l'entrée à l'occasion de l'aménagement de la boutique « le musée du mobilier » coïncidant très vraisemblablement avec la création d'une boutique en façade, comme le montre une vue de 1990.

Ci-dessous : état actuel du bâtiment avec, selon les endroits, un effacement de l'ancien ou des espaces relativement bien conservés. Cage d'escalier, ornementation de façade avec des garde-corps différents selon la façade, probablement refaits côté rue de Clichy.



SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. BOUTMY, J-C - SOCIÉTÉ DES CENDRES SA
PC 075 104 11 V 0044 déposé le 10/11/2011

« Restructuration avec changement de destination d'un bâtiment artisanal de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, en commerce, avec modification des liaisons verticales, démolitions partielles et reconstructions de planchers, remplacement des verrières, démolition d'une partie du bâtiment pour restitution de la cour à sa configuration d'origine, réfection partielle de la couverture avec implantation de châssis de désenfumage et de conduits d'extraction et ravalement des façades avec modification des baies à rez-de-chaussée côté rue.

SHON à démolir : 560 m², SHON créée : 617m² ST : 682,5 m² »

PROTECTION. Secteur sauvegardé du Marais.

ANTÉRIORITÉ

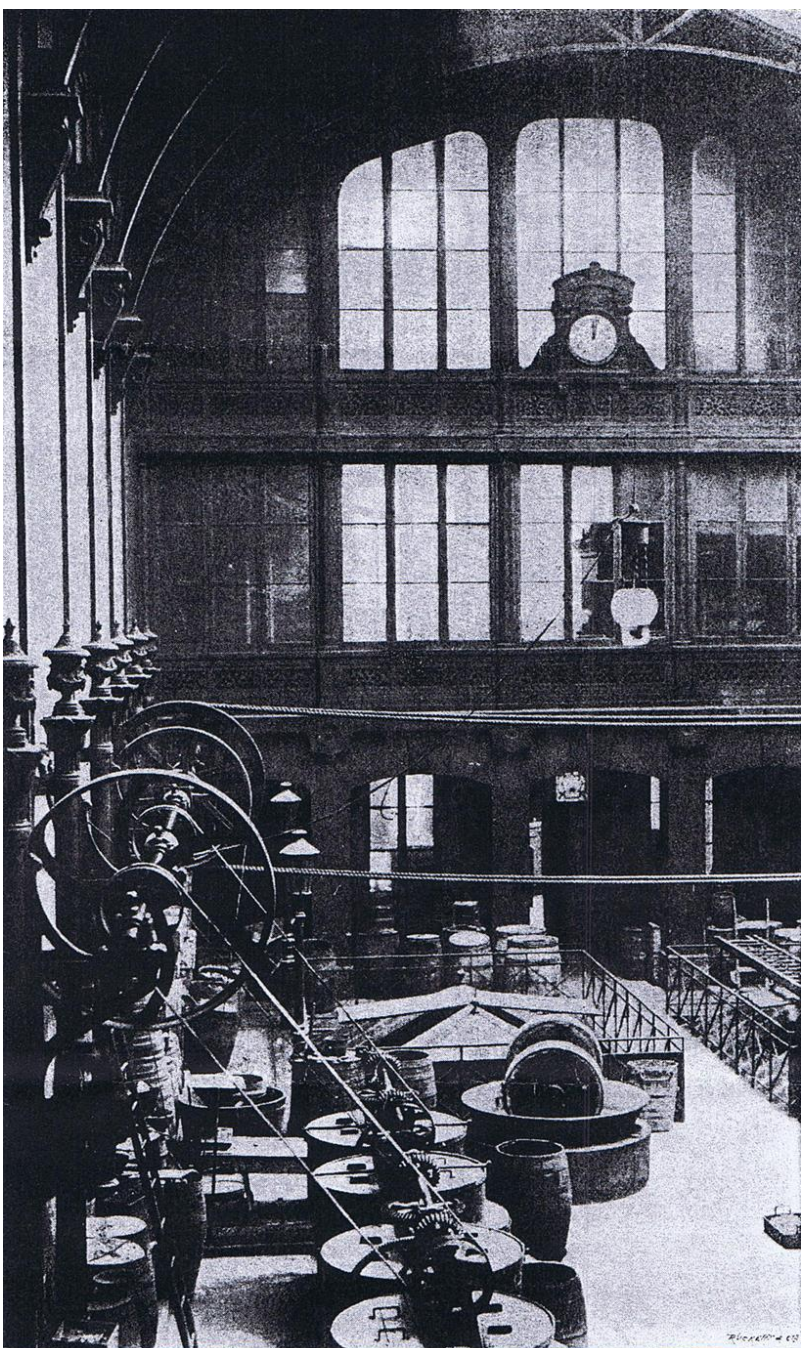
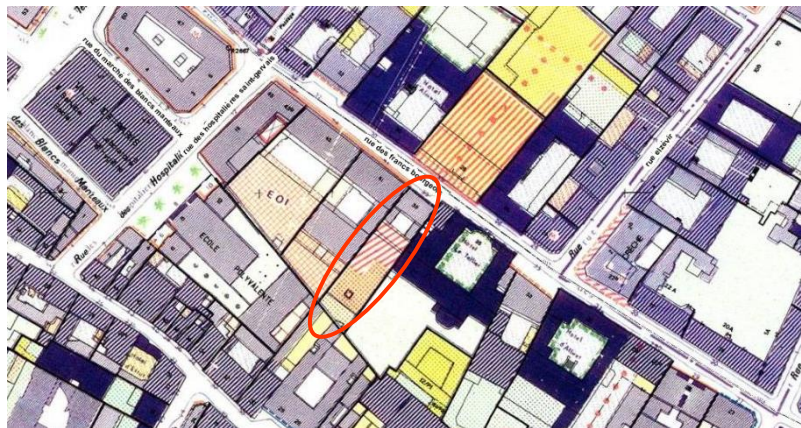
Séance du 3 février 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration de l'ancien bâtiment industriel « Société des cendres ».

La Commission souligne que le bâtiment représente un des derniers témoignages d'architecture industrielle dans le quartier du Marais, justifiant ainsi la demande de réalisation d'une étude historique sur la mémoire industrielle et ouvrière du lieu. Outre les éléments (meule, poulies, engrenages...) qui seront visibles après restructuration du lieu, la Commission demande que la plus grande attention soit portée aux témoignages de l'activité industrielle.

La Commission du Vieux Paris, au regard de certaines imprécisions des documents examinés, demande la conservation d'un certain nombre d'éléments originaux de la façade sur rue: plaques, inscriptions sur la frise et le fronton, ferronneries et vitres gravées du premier étage, et l'escalier métallique actuellement au pied de la cheminée.

La Commission demande qu'une attention particulière soit portée à la réalisation et à l'implantation de la future signalétique commerciale sur rue.

Au vu des documents fournis, elle demande que la qualité du rendu de la verrière destinée à couvrir la première cour soit améliorée. »



Ci-contre : PLU ; détail de la façade ; photographie de l'intérieur de l'usine vers 1904.

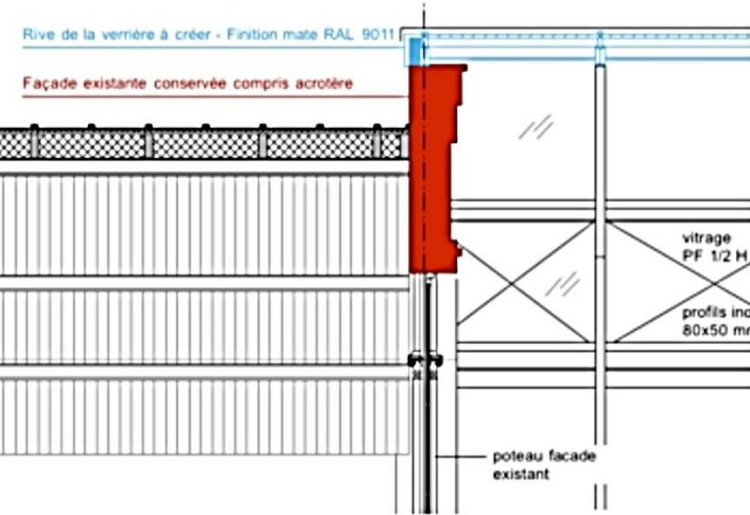
Ci-dessus : dessin aquarellé du Laboratoire, retrouvé dans le cadre de l'étude historique en cours de réalisation (documents Société des cendres).

PRÉSENTATION. Le projet d'aménagement en commerce présenté à la Commission en février dernier avait attiré de sa part des remarques et une demande de visite du site, qui a eu lieu le 16 avril dernier, en présence de l'architecte de l'opération. Celui-ci a présenté aux membres présents un dossier spécifique apportant des éléments de réponse au vœu émis.

En premier lieu, une étude historique est en cours de réalisation, comportant l'étude du bâtiment mais aussi le recueil de témoignages des derniers ouvriers sur le travail effectué sur place. Cette démarche a déjà permis de retrouver quelques documents iconographiques anciens.

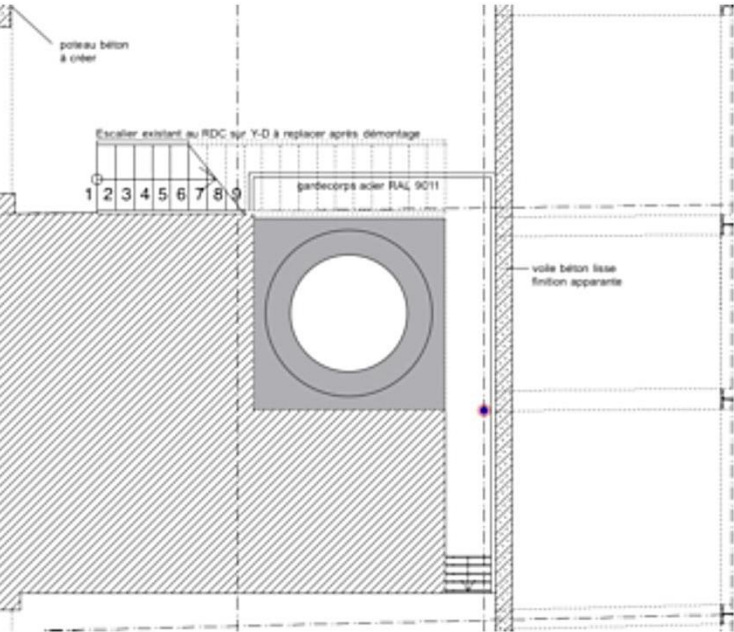
Ensuite, il a été présenté un nouveau dessin de la façade rue projetée, montrant bien que sont conservés les fenêtres et leur vitrage ainsi que les garde-corps et toutes les inscriptions. Il est rappelé qu'à la demande du propriétaire et de l'ABF, le futur occupant devra s'insérer dans cette élévation sans la modifier. En ce qui concerne l'escalier métallique intérieur dont la démolition était demandée dans le premier projet, l'architecte propose désormais de le déplacer au sous-sol, toujours adossé à la cheminée.

Enfin, un dessin de détail a été fourni sur la mise en œuvre de la future verrière de la première cour. Elle reposera sur le fronton de la façade ancienne, et n'en altérera pas les modénatures ni la lecture.



Ci-dessus : à droite : vue actuelle et vue projetée de la façade ; à gauche, détail de la mise en œuvre de la nouvelle verrière de la première cour sur le rampant du fronton (© Société des Cendres).

Ci-dessous, à gauche : la nouvelle implantation de l'escalier métallique. Il serait déplacé du pied de la cheminée (vue ci-dessous) pour être remonté au sous-sol (© Société des Cendres).



Situation projetée de l'escalier conservé au sous-sol



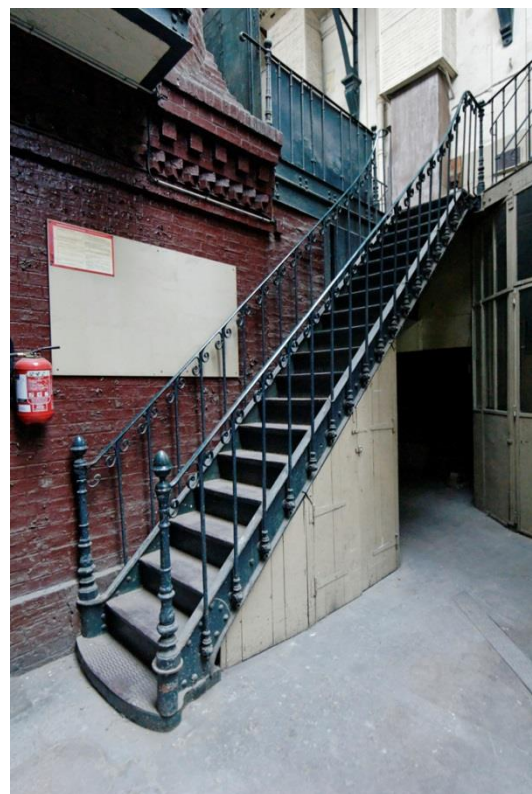
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de reconversion des anciens ateliers de la Société des Cendres, dans le Secteur Sauvegardé du Marais.

La Commission avait demandé la conservation d'un certain nombre d'éléments originaux de la façade sur rue, plaques, inscriptions sur la frise et le fronton, ferronneries et vitres gravées du premier étage, ainsi que l'escalier métallique actuellement au pied de la cheminée. Elle avait également demandé que la plus grande attention soit portée aux témoignages de l'activité industrielle et que la qualité du rendu de la verrière destinée à couvrir la première cour soit améliorée.

Prenant note qu'une étude historique est en cours de réalisation, que le nouveau dessin de la façade sur rue explicite la conservation des fenêtres et de leur vitrage, des garde-corps et toutes les inscriptions témoignant du passé industriel du site, prenant acte de la conservation de l'escalier métallique intérieur, finalement déplacé au sous-sol, constatant enfin que la future verrière de la première cour reposera sur le fronton de la façade ancienne sans en altérer les modénatures, la Commission du Vieux Paris a levé le vœu pris le 3 février 2012. (BMO du 8 juin 2012)

LEGENDES



SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel - R.I.V.P

DP 075 114 12 V 0131

Dossier déposé le 04/04/2012

« Réhabilitation d'un immeuble d'habitation de 6 étages avec pose d'une isolation thermique extérieure sur la façade cour, remplacement des menuiseries extérieures, prolongement de l'escalier principal au 6ème étage, création d'un abris vélos, réfection de la couverture et remplacement des châssis de toit.

SHON démolie : 8 m²»

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ

22 juillet 2010 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de transformation en logements sociaux des appartements de cet immeuble de rapport remarquable des années 1900, œuvre de l'architecte Albert Sélonier. Considérant les qualités de finition et de conservation des appartements existants (portes intérieures vitrées à petits bois, cheminées, moulures, parquets), ainsi que la flexibilité de leur distribution (portes doubles permettant de relier au gré des besoins et de façon réversible les deux pièces principales), elle a formé le vœu qu'un projet plus respectueux en préserve les qualités d'habitabilité et les décors. Dans la mesure où l'escalier de service doit être supprimé dans l'opération, elle a demandé que l'ascenseur et les gaines verticales en occupent l'emplacement, et ne détruisent pas l'escalier principal, dont on prévoyait en outre de déposer les vitraux et de supprimer l'éclairage naturel. Enfin elle a demandé que soient respectés au maximum la composition et les décors du hall d'entrée ».

6 mars 2012 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le nouveau projet de réaménagement en logements sociaux d'un bel immeuble 1900 construit par les architectes Saint-Blancard et Albert Sélonier.

La Commission a pris acte des évolutions positives proposées par le nouveau projet, qui limite notamment l'impact des travaux sur le hall, renonce à l'ascenseur et conserve les cloisons entre séjours et chambres.

Toutefois, constatant que le projet entraîne la perte des corniches et décors de plâtre du fait de l'isolation par l'intérieur côté rue d'une part, et que l'ajout de celliers à la place de l'escalier de service supprimerait l'éclairage naturel en second jour de l'escalier principal d'autre part, la Commission a maintenu son vœu du 22 juillet 2010, de manière à ce que soient poursuivies les discussions avec le maître d'ouvrage. »

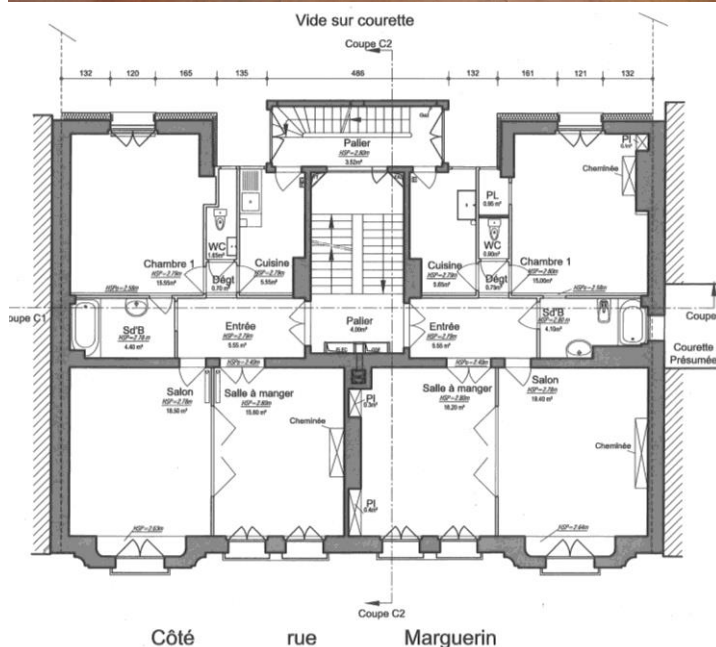
PRÉSENTATION. Les échanges consécutifs au vœu de juillet 2010 ont conduit à limiter l'incidence des travaux sur le hall, à renoncer à l'ascenseur initialement prévu dans la cage d'escalier, à conserver les cloisons entre séjours et chambres. Sur l'arrière, les celliers, qui étaient proposés en prolongement des cuisines à la place de l'escalier de service, auraient supprimé l'éclairage naturel au travers des vitraux de cet escalier. Ils ne sont plus prévus, depuis le renouvellement du vœu le 6 mars 2012.

La nouvelle version maintient la possibilité d'une isolation par l'intérieur côté rue. Dans certaines des pièces, le décor serait conservé.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de réaménagement en logements sociaux d'un immeuble 1900.

La Commission avait pris acte lors du précédent examen du dossier d'évolutions positives, limitant l'impact des travaux sur le hall, renonçant au projet d'ascenseur et conservant les cloisons entre



Ci-dessus, de haut en bas : vue actuelle de la façade sur rue - un même lotissement a produit une série très cohérente; vue intérieure ; plan d'étage courant (© Hervé Lebette architecte) - les parties communes seraient conservées ainsi que la distribution des logements.

séjours et chambres. Constatant que cette nouvelle version du projet prévoit la conservation de l'éclairage naturel de l'escalier principal en second jour au travers de vitraux, ainsi que les corniches et décors de plâtre dans un certain nombre de pièces, la Commission a levé ses vœux des 22 juillet 2010 et 6 mars 2012. (BMO du 8 juin 2012)

SUIVI DE VŒU

PROTECTION : bâtiment protégé au titre du PLU.

« Motivation : Bâtiment R+3 du début du siècle et de style Bauhaus. Façade en brique laissant apparaître l'intérieur d'îlot par des jeux de volumes en arrondis. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 16 décembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet d'extension d'une maison de santé édifiée en 1935 et surélevée en 1956.

La Commission a exprimé son opposition au projet de construction d'une extension sur la terrasse, qui serait de nature à compromettre la volumétrie et les caractéristiques architecturales de cet édifice, protégé au titre du PLU. »

PRÉSENTATION. La rue Compans, qui reliait la commune de Belleville à Saint-Denis, est représentée sur le plan de Roussel de 1730 et lotie au XIX^e siècle. Le centre de soins actuel, « maison de santé » dès l'origine, est édifié en 1935 à l'initiative de la famille Lorieux par l'architecte Jalgon, puis surélevée au milieu des années 1950 dans le même style inspiré par le Bauhaus.

Les dimensions modestes de la parcelle ont conduit l'architecte à placer un volume en U sur un rez-de-chaussée implanté à l'alignement afin d'augmenter le développé des façades tout en multipliant les orientations des chambres. Entre les ailes, une terrasse-jardin s'ouvrait sur la rue et éclairait les chambres du premier étage ainsi qu'une salle d'opération, à présent disparue.

La volumétrie générale a été conservée par les réaménagements de la fin du XX^e siècle qui ont redistribué le rez-de-chaussée.

Le souhait d'agrandir le premier étage a conduit à envisager récemment l'occupation de la terrasse par une extension vitrée, éventuellement dissociée des façades latérales. La Commission ayant jugé inapproprié ce comblement du creux formé par la façade sur rue, cette option est abandonnée au profit d'une extension sur la courette arrière. Elle serait ainsi plus réduite et imperceptible de la rue.

RÉSOLUTION

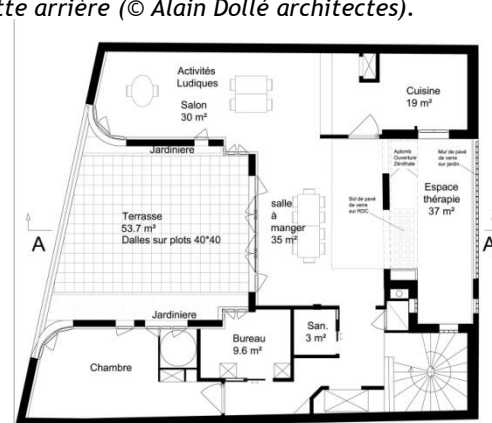
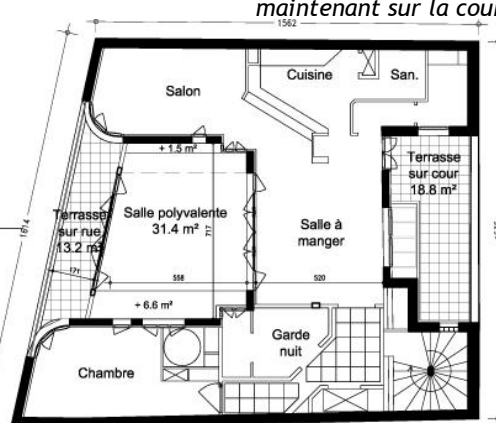
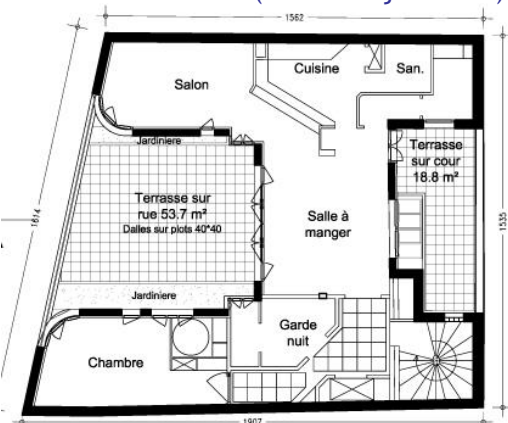
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet d'extension d'une maison de santé des années 1930, protégée au titre du PLU.

Dans la mesure où le projet renonce à la création d'une extension vitrée sur la terrasse du premier étage, dans le creux formé par la façade sur rue, au profit d'une extension sur la courette arrière, la Commission a levé le vœu adopté le 16 décembre 2011. (BMO du 8 juin 2012)



Ci-dessus, à droite : vue actuelle et première version du projet proposant une extension d'un mur à l'autre de la terrasse.

Ci-dessous, de gauche à droite : plans du 1^{er} étage - état existant, premier projet et nouvelle proposition. L'extension se ferait maintenant sur la courette arrière (© Alain Dollé architectes).



50, rue de Clichy (9^e arr.)

Pétitionnaire : M. DE LAS CASES, François
SEFRI-CIME ACTIVITES & SERVICES SAS
PC 075 109 12 V 0008
Dossier déposé le 28/02/2012

« Construction de 3 bâtiments de 6 à 7 étages sur 2 niveaux de sous-sols à usage d'habitation (84 logements), de commerce et de stationnement (73 places - 2582 m²) après démolition totale de l'ensemble des constructions.
SHON démolie : 3294 m², SHON créée : 6104 m², surface du terrain : 1696 m². »



25-27, rue Mousset Robert (12^e arr.)

Pétitionnaire : PARIS HABITAT OPH
PD 075 112 12 V 0001
Dossier déposé le 06/04/2012

« Démolition d'un bâtiment d'habitation de 2 étages et d'un parc de stationnement souterrain et sa rampe d'accès. »



10, rue Lacaze (14^e arr.)

Pétitionnaire : M. LE GAC, Philippe - IMMOBILIERE 3F
PC 075 114 12 V 0019
Dossier déposé le 02/04/2012

« Construction d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (14 logements sociaux créés) après démolition d'un ensemble de bâtiments d'1 étage.
SHON à démolir : 432 m², SHON créée : 808 m², surface du terrain : 321 m². »



42, rue Cauchy (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel - R.I.V.P.
PC 075 115 12 V 0021
Dossier déposé le 13/03/2012

« Construction d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol sur rue et cour à destination d'habitation (5 logements sociaux créés) et de commerce à rez-de-chaussée avec pose de panneaux solaires thermiques (20m²) après démolition totale de bâtiments de rez-de-chaussée à 2 étages.
SHON démolie : 290 m², SHON créée : 491 m², surface du terrain : 211 m², hauteur du projet : 17 m. »



21-29, rue Ribera et 1-9, rue de la Source (16^e arr.)

Pétitionnaire : M. LE GAL, Didier
ASSOCIATION DON GUERANGER
PC 075 116 12 V 0013
Dossier déposé le 29/02/2012

« Construction de 5 maisons de ville de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation, de stationnement et de bureaux après démolition des constructions existantes.
SHON démolie : 1121 m², SHON créée : 1029 m², surface du terrain : 3790 m². »



12, rue de la Cour des Noues (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. PONS, Philippe
ICADE PROMOTION LOGEMENT
PC 075 120 12 V 0014
Dossier déposé le 29/02/2012

« Construction de 3 bâtiments de 3 à 10 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'habitation (47 logements) et de stationnement (28 places - 1250 m²) avec pose de panneaux solaires (105 m²) après démolition totale du bâtiment existant.
SHON démolie : 963 m², SHON créée : 2857 m², surface du terrain : 803 m². »



Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Dominique Bertinotti, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne représentée par M. Denis Pétel ou M. Denis Caillet, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet représentée par M. Jean-François Dubos, Mme Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, Secrétaire Général de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques, sauf mention contraire (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Mairie de Paris